



OTTAWA, le 28 juin 2024

## ÉNONCÉ DES MOTIFS

**D'une décision rendue dans un réexamen relatif à l'expiration en vertu de l'alinéa 76.03(7)a de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation* concernant les**

**FEUILLES D'ACIER RÉSISTANT À LA CORROSION ORIGINAIRES OU EXPORTÉES DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE, DU TERRITOIRE DOUANIER DISTINCT DE TAIWAN, PENGHU, KINMEN ET MATSU (TAIPEI CHINOIS), DE LA RÉPUBLIQUE DE L'INDE ET DE LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE**

## DÉCISION

Le 13 juin 2024, conformément à l'alinéa 76.03(7)a de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation*, l'Agence des services frontaliers du Canada a décidé que l'expiration des conclusions rendues par le Tribunal canadien du commerce extérieur le 21 février 2019 dans l'enquête NQ-2018-004 causerait vraisemblablement la poursuite ou la reprise du dumping de certaines feuilles d'acier résistant à la corrosion originaires ou exportées de la Chine, du Taipei chinois, de l'Inde et de la Corée du Sud.

---

This *Statement of Reasons* is also available in English.  
Le présent *Énoncé des motifs* est aussi disponible en anglais.

## TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ .....	2
CONTEXTE .....	4
LES PRODUITS .....	5
PRÉCISIONS .....	5
CLASSEMENT DES IMPORTATIONS .....	7
PÉRIODE VISÉE PAR LE RÉEXAMEN .....	7
BRANCHE DE PRODUCTION NATIONALE .....	8
MARCHÉ CANADIEN.....	8
PERCEPTION DES DROITS .....	9
PARTIES À LA PROCÉDURE .....	10
RENSEIGNEMENTS PRIS EN COMPTE PAR L'ASFC .....	11
POSITION DES PARTIES : DUMPING.....	12
<i>PARTIES SELON QUI LE DUMPING RISQUE FORT DE SE POURSUIVRE OU DE REPRENDRE .....</i>	<i>12</i>
<i>PARTIES SELON QUI LE DUMPING NE RISQUE PAS DE SE POURSUIVRE OU DE REPRENDRE .....</i>	<i>29</i>
CONSIDÉRATION ET ANALYSE : DUMPING.....	31
CHINE .....	36
TAIPEI CHINOIS .....	37
INDE.....	39
CORÉE DU SUD.....	41
CONCLUSION.....	44
MESURES À VENIR.....	44
RENSEIGNEMENTS.....	45

## RÉSUMÉ

[1] Le 15 janvier 2024, conformément au paragraphe 76.03(1) de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation* (LMSI), le Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE) a ouvert un réexamen relatif à l'expiration de ses conclusions rendues le 21 février 2019 dans l'enquête NQ-2018-004 concernant le dumping de certaines feuilles d'acier résistant à la corrosion (ci-après « les marchandises en cause ») de la République populaire de Chine (Chine), du Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu (Taïpei chinois), de la République de l'Inde (Inde) et de la République de Corée (Corée du Sud) (collectivement « les pays visés »).

[2] Par suite de l'avis du TCCE, l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) a ouvert le 16 janvier 2024, conformément à l'alinéa 76.03(7)a de la LMSI, une enquête de réexamen relatif à l'expiration pour établir si l'expiration des conclusions causerait vraisemblablement la poursuite ou la reprise du dumping des marchandises en cause.

[3] L'ASFC a reçu des réponses à son questionnaire de réexamen relatif à l'expiration (QRE) pour producteurs canadiens d'ArcelorMittal Dofasco G.P. (AMD<sup>1</sup>) et de Stelco Inc. (Stelco<sup>2</sup>). Dans leurs réponses, les parties ont exprimé l'opinion que la poursuite ou la reprise du dumping des marchandises en cause des pays visés est vraisemblable si les conclusions du TCCE expirent.

[4] L'ASFC a reçu des réponses à son QRE pour importateurs canadiens de Marubeni-Itochu Steel Canada Inc. (MISC<sup>3</sup>), d'Optima Steel International, LLC (Optima<sup>4</sup>), de JFE Shoji America LLC (JFE Shoji<sup>5</sup>), de Cascadia Metals Ltd. (Cascadia<sup>6</sup>) et de Hyundai Canada Inc. (HCI<sup>7</sup>). Ces parties n'ont pas exprimé d'opinion quant à la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping des marchandises en cause.

[5] L'ASFC a reçu des réponses à son QRE pour exportateurs de KG Dongbu Steel Co., Ltd. (KG Dongbu<sup>8</sup>) et de Yieh Phui Enterprise Co., Ltd. (YPE<sup>9</sup>). Dans sa réponse, YPE a exprimé l'opinion que la poursuite ou la reprise du dumping des marchandises en cause du Taïpei chinois n'est pas vraisemblable si les conclusions du TCCE expirent. KG Dongbu n'a pas exprimé d'opinion quant à la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping des marchandises en cause.

[6] Les producteurs canadiens participants, AMD et Stelco, ont collectivement présenté un mémoire à l'ASFC à l'appui de leur point de vue que la poursuite ou la reprise du dumping des marchandises en cause des pays visés est vraisemblable si les conclusions du TCCE expirent<sup>10</sup>.

---

<sup>1</sup> Pièces 13 (PRO) et 14 (NC) – Réponse au QRE pour producteurs canadiens d'AMD.

<sup>2</sup> Pièces 18 (PRO) et 19 (NC) – Réponse au QRE pour producteurs canadiens de Stelco.

<sup>3</sup> Pièces 10 (PRO) et 11 (NC) – Réponse au QRE pour importateurs canadiens de MISC.

<sup>4</sup> Pièces 16 (PRO) et 17 (NC) – Réponse au QRE pour importateurs canadiens d'Optima.

<sup>5</sup> Pièces 20 (PRO) et 21 (NC) – Réponse au QRE pour importateurs canadiens de JFE Shoji.

<sup>6</sup> Pièce 22 (NC) – Réponse au QRE pour importateurs canadiens de Cascadia.

<sup>7</sup> Pièces 30 (PRO) et 31 (NC) – Réponse au QRE pour importateurs canadiens de HCI.

<sup>8</sup> Pièces 23 (PRO) et 24 (NC) – Réponse au QRE pour exportateurs de KG Dongbu.

<sup>9</sup> Pièces 26 (PRO) et 27 (NC) – Réponse au QRE pour exportateurs de YPE.

<sup>10</sup> Pièces 34 (PRO) et 35 (NC) – Mémoire déposé au nom d'AMD et de Stelco.

[7] YPE a présenté un mémoire à l'ASFC à l'appui de son point de vue que la poursuite ou la reprise du dumping des marchandises en cause du Taipei chinois n'est pas vraisemblable si les conclusions du TCCE expirent<sup>11</sup>.

[8] AMD et Stelco ont collectivement déposé un contre-exposé en réponse au mémoire de YPE<sup>12</sup>.

[9] L'analyse de l'information au dossier administratif indique que des facteurs communs contribuent à la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping au Canada des marchandises en cause de tous les pays visés si les conclusions du TCCE expirent. Cette analyse repose sur les facteurs suivants :

- l'attrait du marché canadien;
- la commercialisation continue des produits par les pays visés à des prix sous-évalués;
- l'impératif de production;
- les mesures commerciales dans d'autres territoires; et
- les conditions économiques mondiales.

[10] L'analyse de l'information au dossier administratif indique que la poursuite ou la reprise du dumping au Canada des marchandises en cause de la Chine est vraisemblable si les conclusions du TCCE expirent. Cette analyse repose sur les facteurs suivants :

- la surcapacité de production importante;
- la faiblesse de la demande intérieure; et
- la dépendance à l'exportation de la Chine.

[11] L'analyse de l'information au dossier administratif indique que la poursuite ou la reprise du dumping au Canada des marchandises en cause du Taipei chinois est vraisemblable si les conclusions du TCCE expirent. Cette analyse repose sur les facteurs suivants :

- la surcapacité de production importante;
- la faiblesse de la demande intérieure;
- le taux d'utilisation inefficace; et
- la dépendance à l'exportation du Taipei chinois.

[12] L'analyse de l'information au dossier administratif indique que la poursuite ou la reprise du dumping au Canada des marchandises en cause de l'Inde est vraisemblable si les conclusions du TCCE expirent. Cette analyse repose sur les facteurs suivants :

- les investissements du gouvernement de l'Inde dans l'augmentation de la production et de la capacité d'acier;
- les conditions difficiles sur le marché intérieur; et
- la concurrence accrue de l'acier chinois.

---

<sup>11</sup> Pièce 33 (NC) – Mémoire déposé au nom de YPE.

<sup>12</sup> Pièces 36 (PRO) et 37 (NC) – Contre-exposé déposé au nom d'AMD et de Stelco.

[13] L'analyse de l'information au dossier administratif indique que la poursuite ou la reprise du dumping au Canada des marchandises en cause de la Corée du Sud est vraisemblable si les conclusions du TCCE expirent. Cette analyse repose sur les facteurs suivants :

- la surcapacité de production importante;
- la faiblesse de la demande intérieure; et
- la dépendance à l'exportation de la Corée du Sud.

[14] C'est pourquoi, après étude des renseignements pertinents au dossier, et conformément à l'alinéa 76.03(7)a) de la LMSI, l'ASFC a décidé le 13 juin 2024 que l'expiration des conclusions du TCCE à l'égard des feuilles d'acier résistant à la corrosion causerait vraisemblablement la poursuite ou la reprise du dumping des marchandises de la Chine, du Taipei chinois, de l'Inde et de la Corée du Sud.

### **CONTEXTE<sup>13</sup>**

[15] Le 26 juillet 2018, à la suite d'une plainte déposée par AMD et appuyée par Stelco, l'ASFC a ouvert une enquête au titre du paragraphe 31(1) de la LMSI sur le dumping des marchandises en cause de la Chine, du Taipei chinois, de l'Inde et de la Corée du Sud.

[16] Le 22 janvier 2019, conformément au paragraphe 41(1) de la LMSI, l'ASFC a rendu une décision définitive de dumping concernant les marchandises en cause de la Chine, du Taipei chinois, de l'Inde et de la Corée du Sud.

[17] Le 21 février 2019, conformément au paragraphe 43(1) de la LMSI, le TCCE a jugé que le dumping des marchandises en cause originaires ou exportées de la Chine, du Taipei chinois, de l'Inde et de la Corée du Sud menaçait de causer un dommage à la branche de production nationale au Canada.

[18] Le 26 avril 2023, l'ASFC a conclu un réexamen de l'enquête pour mettre à jour les valeurs normales et les prix à l'exportation des marchandises en cause de la Chine, du Taipei chinois, de l'Inde et de la Corée du Sud.

[19] Le 15 janvier 2024, conformément au paragraphe 76.03(1) de la LMSI, le TCCE a ouvert un réexamen relatif à l'expiration de ses conclusions rendues le 21 février 2019 dans l'enquête NQ-2018-004.

[20] Le 16 janvier 2024, l'ASFC a ouvert une enquête de réexamen relatif à l'expiration pour établir si l'expiration des conclusions causerait vraisemblablement la poursuite ou la reprise du dumping des marchandises en cause des pays visés.

---

<sup>13</sup> [Feuilles d'acier résistant à la corrosion : Mesures en vigueur \(cbsa-asfc.gc.ca\)](https://www.cbsa-asfc.gc.ca/feuilles-acier-resistant-a-la-corrosion)

## LES PRODUITS

[21] Aux fins de la présente enquête de réexamen relatif à l'expiration, les marchandises en cause se définissent comme suit :

*Feuilles laminées à plat d'acier au carbone résistant à la corrosion, y compris celles contenant les éléments d'alliage suivants :*

- *jusqu'à 0,01 % de bore (B);*
- *jusqu'à 0,1 % de niobium (Nb);*
- *jusqu'à 0,08 % de titane (Ti);*
- *jusqu'à 0,3 % de vanadium (V);*

*en bobines ou coupées à longueur, d'une épaisseur jusque 0,168 po (4,267 mm) et d'une largeur jusque 72 po (1 828,8 mm), plus ou moins les écarts admis par les normes applicables, chimiquement passivées, originaires ou exportées de la République populaire de Chine, du Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsuo (Taipei chinois), de la République de l'Inde et de la République de Corée, à l'exclusion cependant de tout ce qui suit :*

- *les feuilles d'acier résistant à la corrosion non passivées;*
- *les feuilles d'acier résistant à la corrosion devant servir à la fabrication d'automobiles, d'autobus, de camions, d'ambulances ou de corbillards ou encore de châssis ou autres parties, de pièces ou d'accessoires destinés à ces véhicules;*
- *les produits d'acier pour la construction aéronautique;*
- *les feuilles d'acier revêtu ou plaqué de fer-blanc, de plomb, de nickel, de cuivre, de chrome, d'oxydes de chrome, à la fois de fer-blanc et de plomb (fer mat), ou à la fois de chrome et d'oxydes de chrome (fer chromé);*
- *les produits d'acier inoxydable laminés à plat;*
- *les feuilles d'acier résistant à la corrosion déjà peintes ou recouvertes d'enduits organiques (non métalliques) – laques, vernis, etc.;*
- *le ruban de blindage galvanisé, ruban d'acier plat large de 3 po au plus, traité au zinc par une opération finale, soit de galvanisation par immersion à chaud, soit d'électrozingage, de sorte que toutes les surfaces, y compris les bords, soient recouvertes de zinc;*
- *l'acier à outils.*

### Précisions

[22] La définition des produits comprend les feuilles d'acier résistant à la corrosion dont le substrat est revêtu ou plaqué d'un matériau résistant à la corrosion comme le zinc, l'aluminium ou d'autres alliages. Le revêtement peut être appliqué par divers moyens dont la galvanisation par immersion à chaud et l'électrozingage.

[23] La définition des produits comprend les feuilles d'acier résistant à la corrosion passivé chimiquement par revêtement avec une solution standard ou à l'acrylique, avec ou sans chromate.

[24] La passivation consiste à rendre un matériau « passif », c'est-à-dire moins susceptible d'être affecté ou corrodé par l'environnement où il servira. Elle implique de créer une couche extérieure d'un matériau bouclier, soit appliqué comme micro-revêtement, soit créé par réaction chimique avec le matériau de base, soit généré par oxydation spontanée au contact de l'air. En tant que technique, la passivation est l'utilisation d'un revêtement léger ou d'un matériau protecteur pour donner une couche anticorrosion. La méthode de passivation la plus commune pour les produits d'acier est l'application d'un revêtement standard à base de chrome, ou encore d'un revêtement acrylique avec ou sans chromate. Ces traitements offrent une protection contre l'oxydation pendant la manutention, le transport et l'entreposage, en plus d'ajouter une lubrifiante lors de la formation ou de l'estampage de la pièce.

[25] La feuille d'acier résistant à la corrosion est produite généralement à partir de feuille d'acier au carbone laminé à froid, et parfois à chaud. Cependant, l'ajout de certains éléments comme le titane, le vanadium, le niobium ou le bore dans le processus sidérurgique permet de classer l'acier comme « allié »; c'est pourquoi la définition des marchandises en cause comprend l'acier résistant à la corrosion, peu importe qu'il ait été produit à partir d'acier au carbone ou d'acier allié.

[26] Les marchandises en cause (et les marchandises similaires produites par la branche de production nationale) sont appelées à se conformer à certaines spécifications de l'American Society for Testing and Materials (ASTM) ou de la Society of Automotive Engineering (SAE), ou à des spécifications équivalentes, dont voici une liste non exhaustive :

- ASTM A653/653M
- ASTM A792/A792M
- SAE J403
- SAE J1392
- SAE J2329
- SAE J1562

[27] La définition des produits exclut l'acier résistant à la corrosion destiné aux automobiles et pièces d'automobiles, ci-après désigné comme « pour automobiles », dont les utilisateurs finaux sont les fabricants d'équipement d'origine (« OEM ») et fabricants de pièces d'automobiles; ces marchandises exclues pourront relever du numéro tarifaire 9959.00.00.

[28] La définition des produits exclut les feuilles d'acier résistant à la corrosion déjà peintes ou recouvertes d'enduits organiques (non métalliques). Au Canada, l'acier peint ou enduit à l'usine est communément appelé l'acier « prépeint » ou « préenduit ». À l'extérieur du Canada, l'expression « à enduit organique » est souvent employée pour décrire l'acier prépeint. L'acier « à enduit organique » peut aussi comprendre les produits auxquels un revêtement ou une pellicule de plastique permanent a été appliqué. Les types de peinture courants pour les produits prépeints ou autres à enduit organique sont le polyester siliconé, le polyester, le polyuréthane, l'acrylique, la résine époxy, la résine époxy-phénolique, le polychlorure de vinyle et le difluorure de polyvinylidène.

[29] La définition des produits comprend les marchandises dites « de second choix », c'est-à-dire qui se vendent à rabais parce que ne respectant pas intégralement la spécification d'origine, par exemple par leurs dimensions, leur nuance ou leur revêtement; les marchandises de second choix peuvent inclure aussi les bobines endommagées. Une telle marchandise peut respecter des spécifications ASTM, SAE ou autres, ou bien être recertifiée pour se conformer à une norme. Supposons par exemple une bobine de second choix parce qu'endommagée sur le bord : si l'on en coupait le bord endommagé, on pourrait ensuite la classer comme de premier choix, taillée dans une nouvelle largeur. Les marchandises de second choix sont nuancées et vendues sur une échelle de cinq.

## **CLASSEMENT DES IMPORTATIONS**

[30] Les marchandises en cause s'importent généralement au Canada sous les numéros de classement tarifaire suivants :

7210.30.00.00	7212.20.00.10	7212.50.00.40	7225.92.00.30
7210.49.00.40	7212.20.00.20	7212.50.00.50	7225.92.00.40
7210.49.00.50	7212.20.00.30	7212.50.00.60	7226.99.00.11
7210.49.00.60	7212.20.00.40	7225.91.00.10	7226.99.00.12
7210.49.00.70	7212.30.00.10	7225.91.00.20	7226.99.00.13
7210.61.00.10	7212.30.00.20	7225.91.00.30	7226.99.00.19
7210.61.00.20	7212.30.00.30	7225.91.00.40	
7210.69.00.10	7212.30.00.40	7225.92.00.10	
7210.69.00.20	7212.50.00.30	7225.92.00.20	

Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les marchandises en cause s'importaient généralement au Canada sous les numéros de classement tarifaire suivants :

7210.30.00.00	7212.20.00.10	7212.50.00.30	7225.92.00.00
7210.49.00.10	7212.20.00.20	7212.50.00.40	7226.99.00.11
7210.49.00.20	7212.20.00.30	7212.50.00.50	7226.99.00.12
7210.49.00.30	7212.20.00.40	7212.50.00.60	7226.99.00.13
7210.61.00.10	7212.30.00.10	7225.91.00.10	7226.99.00.19
7210.61.00.20	7212.30.00.20	7225.91.00.20	
7210.69.00.10	7212.30.00.30	7225.91.00.30	
7210.69.00.20	7212.30.00.40	7225.91.00.40	

[31] Les numéros de classement tarifaire ci-dessus n'incluent pas toutes les marchandises en cause, et inversement, ils incluent des marchandises non en cause.

## **PÉRIODE VISÉE PAR LE RÉEXAMEN**

[32] La période visée par le réexamen (PVR) pour l'enquête de réexamen relatif à l'expiration de l'ASFC est du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2023.



## BRANCHE DE PRODUCTION NATIONALE

[33] La plaignante, AMD, a été fondée à Hamilton (Ontario) en 1912, et s'appelait alors Dominion Steel Casting Company (rebaptisée Dofasco par la suite). En 2006, Arcelor S.A. a acheté Dofasco, puis fusionné avec Mittal Steel<sup>14</sup>.

[34] AMD est une installation pleinement intégrée fabriquant des produits d'acier laminés à chaud et tubulaires. Elle compte un effectif non syndiqué d'environ 5 000 employés.

[35] AMD exploite une aciérie intégrée et à four électrique à arc. Toutes les opérations primaires de fabrication de fer et d'acier, ainsi que de laminage à chaud, de décapage, de laminage à froid, de recuit, de trempe, de galvanisation et d'étamage, sont situées à Hamilton. AMD fabrique des produits plats : feuilles d'acier laminé à chaud, d'acier laminé à froid, d'acier résistant à la corrosion (galvanisé/Galvalume/aluminisé), de fer-blanc et d'acier prépeint (à revêtement organique). AMD fabrique aussi des produits tubulaires à l'aide de tôles laminées à chaud et de feuilles d'acier galvanisé.

[36] L'autre fabricant canadien des marchandises en cause est Stelco, de Hamilton (Ontario).

[37] Stelco Inc. s'est d'abord constituée en 1910 sous le nom « The Steel Company of Canada, Limited ». Au fil des décennies, la société a grandi pour devenir le principal fabricant d'acier du Canada, se rebaptisant « Stelco Inc. » en 1980<sup>15</sup>.

[38] Le 31 octobre 2007, Stelco a été achetée par la United States Steel Corporation, qui lui a donné le nom de « U.S. Steel Canada Inc. » (« USSC »). Le 16 septembre 2014, USSC s'est placée sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (LACC).

[39] Le 30 juin 2017, Stelco est sortie de la protection de la LACC en tant que société appartenant à Bedrock Industries LP. Par la suite, Stelco Holdings Inc. a été établie en tant que société mère de Stelco cotée à la TSX (STLC).

[40] Stelco a procédé à d'importantes mises à niveau de ses installations de production. Stelco a mis en service une installation de recuit par lots à la fine pointe de la technologie à son site de Hamilton Works, y compris une usine de trempe modernisée et des fours de recuit neufs.

[41] Par ailleurs, en octobre 2020, Stelco a terminé la mise à niveau et le regarnissage de son haut fourneau de Lake Erie Works, ce qui lui a permis d'améliorer la qualité et d'augmenter la capacité et la production annuelles de métal chaud.

## MARCHÉ CANADIEN

[42] Le marché canadien apparent des feuilles d'acier résistant à la corrosion dans la PVR est présenté dans le **tableau 1** (en pourcentage) ci-dessous.

---

<sup>14</sup> Pièces 13 (PRO) et 14 (NC) – Réponse au QRE pour producteurs canadiens d'AMD.

<sup>15</sup> Pièces 18 (PRO) et 19 (NC) – Réponse au QRE pour producteurs canadiens de Stelco.

**Tableau 1 : Marché canadien apparent des feuilles d'acier résistant à la corrosion**  
(en pourcentage)

	2020		2021		2022		2023	
	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur
<b>Production canadienne</b>	<b>61,1 %</b>	<b>60,0 %</b>	<b>49,9 %</b>	<b>56,0 %</b>	<b>76,0 %</b>	<b>77,0 %</b>	<b>82,9 %</b>	<b>78,8 %</b>
Chine	0,1 %	0,1 %	4,0 %	3,7 %	3,7 %	2,8 %	0,7 %	0,5 %
Taipei chinois	1,1 %	1,1 %	1,8 %	1,4 %	3,1 %	2,9 %	1,5 %	1,3 %
Inde	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Corée du Sud	0,9 %	0,8 %	1,4 %	1,2 %	1,4 %	1,1 %	0,8 %	0,6 %
<b>Total des pays visés</b>	<b>2,1 %</b>	<b>2,0 %</b>	<b>7,2 %</b>	<b>6,3 %</b>	<b>8,2 %</b>	<b>6,8 %</b>	<b>2,9 %</b>	<b>2,4 %</b>
Autres pays*	36,8 %	38,0 %	42,9 %	37,7 %	15,8 %	16,1 %	14,2 %	18,8 %
<b>Importations totales</b>	<b>38,9 %</b>	<b>40,0 %</b>	<b>50,1 %</b>	<b>44,0 %</b>	<b>24,0 %</b>	<b>23,0 %</b>	<b>17,1 %</b>	<b>21,2 %</b>

\* Les statistiques sur les importations des pays non visés sont une estimation se fondant sur le Système des douanes pour le secteur commercial de l'ASFC et l'information recueillie pendant le réexamen.

[43] D'après l'information au dossier administratif, le marché canadien apparent total a augmenté en termes de volume et de valeur de 2020 à 2023.

[44] Dans l'ensemble, la production canadienne est demeurée à des niveaux similaires en termes de volume, et a augmenté en termes de valeur, de 2020 à 2023. Par ailleurs, la part du marché canadien apparent des producteurs canadiens a augmenté de 2020 à 2023.

[45] De façon générale, la part du marché des importations des pays visés a augmenté en termes de volume et de valeur de 2020 à 2022, puis a diminué en 2023, tandis que celle des pays non visés a diminué en termes de volume et de valeur dans cette période.

## PERCEPTION DES DROITS

[46] Comme il est détaillé dans les **tableaux 2, 3 et 4** ci-dessous, aux fins d'exécution des conclusions du TCCE dans la PVR, l'ASFC a perçu des droits antidumping équivalents à 8 234 672 \$ sur les importations de marchandises en cause des pays visés. La valeur en douane totale des importations de marchandises en cause de ces pays était d'environ 325,5 millions de dollars et la quantité totale, d'environ 233 706 tonnes métriques (tm). En pourcentage de la valeur en douane totale, les droits antidumping perçus dans la PVR étaient égaux à 2,3 %. Comme on peut le voir ci-dessous, il y a eu très peu d'expéditions de marchandises en cause de l'Inde dans la PVR.

**Tableau 2 : Perception des droits – Importations de marchandises en cause de la Chine, du Taipei chinois, de l’Inde et de la Corée du Sud<sup>16</sup>**  
(quantité en tonnes métriques)

Pays	Quantité			
	2020	2021	2022	2023
Chine	1 325	64 436	31 050	5 457
Taipei chinois	13 147	28 359	26 448	12 382
Inde	-	-	-	13
Corée du Sud	10 045	22 568	12 144	6 333
<b>Total</b>	<b>24 517</b>	<b>115 363</b>	<b>69 641</b>	<b>24 185</b>

**Tableau 3 : Perception des droits – Importations de marchandises en cause de la Chine, du Taipei chinois, de l’Inde et de la Corée du Sud<sup>17</sup>**  
(valeur en dollars)

Pays	Valeur en douane			
	2020	2021	2022	2023
Chine	1 917 389	103 160 105	48 016 030	6 633 994
Taipei chinois	14 218 460	40 489 833	49 911 486	17 925 072
Inde	-	-	-	41 550
Corée du Sud	10 150 271	32 361 828	19 352 381	8 330 248
<b>Total</b>	<b>26 286 120</b>	<b>176 011 766</b>	<b>117 279 897</b>	<b>32 930 864</b>

**Tableau 4 : Perception des droits – Droits LMSI perçus dans la PVR<sup>18</sup>**  
(valeur en dollars)

Pays	Droits LMSI			
	2020	2021	2022	2023
Chine	140 677	1 222 256	534 571	642 200
Taipei chinois	437 079	1 039 446	1 287 266	474 990
Inde	-	-	-	16 620
Corée du Sud	663 130	947 640	648 239	180 558
<b>Total</b>	<b>1 240 886</b>	<b>3 209 342</b>	<b>2 470 076</b>	<b>1 314 368</b>

## PARTIES À LA PROCÉDURE

[47] Le 16 janvier 2024, l’ASFC a envoyé un avis d’ouverture d’enquête de réexamen relatif à l’expiration et un QRE aux producteurs canadiens, aux importateurs et aux exportateurs connus.

<sup>16</sup> Pièce 38 (NC) – Statistiques de l’ASFC sur les importations et la perception des droits.

<sup>17</sup> *Ibid.*

<sup>18</sup> *Ibid.*

[48] Les QRE demandaient des renseignements nécessaires à la prise en compte des facteurs pertinents de réexamen relatif à l'expiration qui figurent au paragraphe 37.2(1) du *Règlement sur les mesures spéciales d'importation* (RMSI).

[49] Deux producteurs canadiens, AMD et Stelco, ont participé à l'enquête de réexamen relatif à l'expiration et ont répondu au QRE de l'ASFC. Un exportateur établi en Corée du Sud, KG Dongbu, et un exportateur établi au Taipei chinois, YPE, ont répondu au QRE. Cinq importateurs, MISC, Optima, JFE Shoji, Cascadia et HCI, ont répondu au QRE.

[50] Un mémoire collectif au nom des deux producteurs canadiens a été présenté à l'ASFC à l'appui de leur point de vue que la poursuite ou la reprise du dumping des marchandises en cause des pays visés est vraisemblable si les conclusions du TCCE expirent.

[51] YPE a présenté un mémoire à l'ASFC à l'appui de son point de vue que la poursuite ou la reprise du dumping des marchandises en cause du Taipei chinois n'est pas vraisemblable si les conclusions du TCCE expirent.

[52] Un contre-exposé collectif au nom des deux producteurs canadiens a été déposé en réponse au mémoire de YPE.

## **RENSEIGNEMENTS PRIS EN COMPTE PAR L'ASFC**

[53] Les renseignements que l'ASFC a pris en compte aux fins de l'enquête de réexamen relatif à l'expiration figurent au dossier administratif. Ce dossier contient les renseignements énumérés dans la liste des pièces justificatives de l'ASFC, laquelle comprend les pièces justificatives de l'ASFC ainsi que les renseignements présentés par les parties intéressées, notamment ceux qu'elles estiment pertinents pour la décision concernant la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping en l'absence des conclusions du TCCE. Ces renseignements peuvent être des rapports d'analystes-experts, des extraits de revues spécialisées et de journaux, des ordonnances et des conclusions rendues par les autorités au Canada ou ailleurs, des documents d'organismes comme l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et des réponses au QRE présentées par les producteurs canadiens, les importateurs, les exportateurs et les gouvernements.

[54] Dans toute enquête de réexamen relatif à l'expiration, l'ASFC fixe une « date de clôture du dossier » après laquelle aucun nouveau renseignement ne peut être versé au dossier administratif; ici, c'était le 6 mars 2024. Il s'agit en effet de donner le temps aux participants de préparer leurs mémoires et leurs contre-exposés d'après ce qui se trouve au dossier administratif en date de sa clôture. Le 26 avril 2024, l'ASFC a rouvert le dossier afin de réviser les statistiques sur les importations et la perception des droits au jour 50 (pièce 032) pour le réexamen relatif à l'expiration, et elle a donné aux parties intéressées la possibilité de déposer des mémoires avant le 3 mai 2024, et des contre-exposés avant le 10 mai 2024, à l'égard des données révisées seulement.

## **POSITION DES PARTIES : DUMPING**

[55] Certains renseignements dans les mémoires et les contre-exposés ont été désignés confidentiels par les avocats les ayant présentés. Ainsi, la capacité de l'ASFC d'aborder toutes les questions soulevées dans les observations s'en trouve limitée.

### ***Parties selon qui le dumping risque fort de se poursuivre ou de reprendre***

#### **AMD et Stelco (collectivement « les producteurs canadiens »)**

[56] Les producteurs canadiens ont formulé des observations dans leur mémoire à l'appui de leur point de vue que la poursuite ou la reprise du dumping en provenance de la Chine, du Taipei chinois, de l'Inde et de la Corée du Sud est vraisemblable si les conclusions du TCCE expirent. C'est pourquoi ils font valoir que les mesures devraient être maintenues.

[57] Les principaux facteurs recensés par les producteurs canadiens peuvent se résumer comme suit :

#### **Facteurs communs aux pays visés**

- L'attrait du marché canadien
- La commercialisation continue des produits par les pays visés à des prix sous-évalués
- L'impératif de production
- Les mesures commerciales dans d'autres territoires
- Les conditions économiques mondiales

#### **Chine**

- La présence des conditions de l'article 20 en Chine
- La production excédentaire prévue de feuilles d'acier résistant à la corrosion en Chine
- Les conditions économiques en Chine
- L'orientation vers l'exportation de la Chine

#### **Taipei chinois**

- La production excédentaire prévue de feuilles d'acier résistant à la corrosion et la faiblesse de la demande au Taipei chinois
- Le taux d'utilisation inefficace
- La dépendance à l'exportation

#### **Inde**

- Les investissements du gouvernement de l'Inde dans l'augmentation de la production et de la capacité d'acier
- Les conditions difficiles sur le marché intérieur
- Les difficultés sur les principaux marchés d'exportation

## Corée du Sud

- La production et la surcapacité en Corée du Sud
- Les conditions économiques en Corée du Sud
- L'orientation vers l'exportation de la Corée du Sud

### Facteurs communs aux pays visés

[58] Les producteurs canadiens soutiennent que les conditions du marché international rendent vraisemblable l'exportation de grands volumes de marchandises en cause vers le Canada à bas prix si les conclusions du TCCE expirent. Ils ajoutent que le marché international est volatil et devrait le demeurer à court terme en raison de la surcapacité dans l'industrie sidérurgique, y compris le secteur de l'acier laminé à plat. Par ailleurs, on affirme que, pour répartir les coûts fixes élevés, les producteurs des marchandises en cause sont encouragés à augmenter la production et à se tourner vers les marchés d'exportation. En même temps, on s'attend à ce que la demande mondiale demeure faible. Les producteurs canadiens concluent que cette situation rendra le marché canadien vulnérable à la poursuite ou à la reprise du dumping des marchandises en cause si les conclusions du TCCE expirent. Des renseignements supplémentaires sont donnés ci-dessous.

### *L'attrait du marché canadien<sup>19</sup>*

[59] Les producteurs canadiens affirment que l'économie canadienne traverse une période de croissance faible mais stable, la Banque du Canada ayant abaissé ses prévisions de croissance du produit intérieur brut (PIB) pour 2024 à 0,8 %. Celle-ci s'attend toutefois à un léger rebond en 2025, avec une croissance du PIB de 2,4 %. Par ailleurs, l'inflation est plus forte que la croissance, l'indice des prix de consommation ayant augmenté de 3,3 % en 2023, soit trois fois plus que le PIB. L'inflation devrait être de 2,4 % en 2024 et de 2,1 % en 2025.

[60] Les producteurs canadiens soutiennent que le marché canadien des feuilles d'acier résistant à la corrosion a vu la demande augmenter de manière importante en 2021, alors que l'économie se remettait des premières répercussions de la COVID-19. Cependant, la demande intérieure a beaucoup diminué en 2022 et a continué de baisser en 2023. Les producteurs canadiens soutiennent que, malgré la prévision de croissance stable mais faible du PIB, le Canada demeurera un marché attrayant pour les producteurs des marchandises en cause, en particulier ceux confrontés à une demande à la baisse sur leur marché intérieur et leurs principaux marchés d'exportation. Les producteurs canadiens affirment qu'en raison de la prévision de croissance économique plus faible que la moyenne, la demande canadienne pourrait ne pas être suffisante pour absorber un afflux d'importations de marchandises en cause si les conclusions du TCCE expirent. Par ailleurs, les producteurs des marchandises en cause sont très susceptibles de commercialiser les exportations vers le Canada à des prix sous-évalués afin de reconquérir une part du marché.

---

<sup>19</sup> Pièces 36 (PRO) et 37 (NC) – Mémoire déposé au nom d'AMD et de Stelco, page 14.

*La commercialisation continue des produits par les pays visés à des prix sous-évalués*<sup>20</sup>

[61] Les producteurs canadiens indiquent qu'en 2021, il y a eu une hausse importante des importations de marchandises en cause de la Chine, du Taipei chinois et de la Corée du Sud au Canada. Cependant, après que l'ASFC a mis à jour les valeurs normales en 2023, ces importations ont beaucoup diminué. Pour les producteurs canadiens, cette baisse semble indiquer que les producteurs de ces pays sont seulement intéressés par le marché canadien s'ils peuvent vendre à des prix inférieurs aux valeurs normales établies en bonne et due forme. Les producteurs canadiens soutiennent que les réponses au QRE des importateurs appuient cette affirmation, indiquant que certains pays exportateurs ont été limités par des restrictions commerciales dans la PVR. Ils font valoir que le manque d'intérêt à exporter les marchandises en cause au Canada selon les valeurs normales à jour, ainsi que les conclusions récentes comme quoi la poursuite ou la reprise du dumping ou du subventionnement d'autres produits d'acier connexes était vraisemblable, font augmenter la vraisemblance du dumping si les conclusions du TCCE expirent.

*L'impératif de production*<sup>21</sup>

[62] Les producteurs canadiens soutiennent que l'impératif de production pour les produits d'acier laminés à plat, y compris les feuilles d'acier résistant à la corrosion, encourage les fabricants à exporter leur excédent au Canada à des prix sous-évalués. Ils font valoir que cette situation s'explique par les coûts fixes élevés associés à la production de l'acier laminé à chaud (ALC), lesquels encouragent les fabricants à maintenir des taux d'utilisation de la capacité élevés. Ils indiquent que tant le TCCE que l'ASFC ont reconnu cet enjeu. De plus, ils affirment que l'excédent d'ALC peut facilement être transformé en feuilles d'acier résistant à la corrosion par les fabricants qui disposent de l'équipement nécessaire, ce qui encourage une plus forte production. Les producteurs canadiens prétendent que cela est particulièrement le cas pour les producteurs de la Chine et de l'Inde en raison des mesures antidumping et compensatoires sur l'ALC au Canada. Par conséquent, ils affirment que l'impératif de production fait augmenter la vraisemblance de la reprise de l'exportation de grands volumes de marchandises en cause vers le Canada à des prix sous-évalués si les conclusions du TCCE expirent.

---

<sup>20</sup> *Ibid.*, page 42.

<sup>21</sup> *Ibid.*, page 33.

[63] Les producteurs canadiens soulignent que les marchés nord-américain et européen, dont les prix sont relativement plus élevés, sont plus attrayants pour les exportateurs des marchandises en cause sous-évaluées. Cependant, les mesures commerciales en vigueur sur les feuilles d'acier résistant à la corrosion de la Chine, du Taipei chinois, de l'Inde et de la Corée du Sud aux États-Unis et en Union européenne, ainsi que dans de nombreux autres pays, comme on peut le voir dans le **tableau 5** ci-dessous, ont limité la capacité des pays visés d'exporter leur excédent à des prix sous-évalués vers ces marchés. Ces mesures ont pour effet de détourner les exportations vers des marchés où il n'y a pas de telles mesures, ce qui comprendrait le Canada si les conclusions du TCCE expirent. Les parties évoquent les mesures de sauvegarde du Maroc sur les importations de feuilles d'acier résistant à la corrosion de la Chine, de l'Inde et de la Corée du Sud; les droits de 25 % au titre de l'article 232 des États-Unis sur les articles en acier, notamment les feuilles d'acier résistant à la corrosion de la Chine, de l'Inde et du Taipei chinois; et les contingents d'importation américains attribués à la Corée du Sud. Par ailleurs, les producteurs canadiens indiquent que la Commission européenne a annoncé en juin 2023 le maintien de la mesure de sauvegarde sur l'acier jusqu'en juin 2024 et que le Mexique, en plus de sa mesure commerciale de 2017 sur les feuilles d'acier résistant à la corrosion de la Chine et du Taipei chinois, a imposé en août 2023 des droits supplémentaires de 25 % sur les importations des mêmes marchandises des pays visés. Les producteurs canadiens font valoir que toutes ces mesures font augmenter la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise des exportations de marchandises en cause vers le Canada à des prix sous-évalués si les conclusions du TCCE expirent.

---

<sup>22</sup> *Ibid.*, page 48.



**Tableau 5 : Mesures commerciales sur les feuilles d'acier résistant à la corrosion**

Membre de l'OMC	Pays visé	Mesure	Description
Australie	Chine	Antidumping	Acier revêtu de zinc-aluminium
Australie	Chine	Compensatoire	Acier revêtu de zinc-aluminium (<600 mm)
Australie	Inde, Chine, Taipei chinois, Corée du Sud	Antidumping	Tôle revêtue de zinc
Australie	Inde, Chine	Compensatoire	Acier (galvanisé) revêtu de zinc
Australie	Chine, Taipei chinois	Antidumping	Acier revêtu de zinc-aluminium
Australie	Chine	Compensatoire	Acier revêtu de zinc-aluminium
Colombie	Chine	Antidumping	Tôle lisse galvanisée
Union européenne	Chine	Antidumping	Acier résistant à la corrosion
Indonésie	Chine	Antidumping	Acier revêtu
Malaisie	Chine	Antidumping	Bobines/tôles en fer galvanisé ou acier galvanisé
Malaisie	Chine, Corée du Sud	Antidumping	Produits laminés à plat en acier non allié plaqué ou revêtu d'aluminium et de zinc
Mexique	Chine, Taipei chinois	Antidumping	Produits d'acier plats revêtus
Maroc	Monde	Sauvegarde - hausse des droits <i>ad valorem</i>	Tôles laminées à froid et tôles plaquées ou revêtues
Pakistan	Chine	Antidumping	Bobines galvanisées
Russie	Chine	Antidumping	Produits d'acier laminés à plat plaqués ou revêtus de zinc
Taipei chinois	Chine, Corée du Sud	Antidumping	Produits d'acier laminés à plat plaqués ou revêtus de zinc ou d'alliages de zinc
Taipei chinois	Chine	Compensatoire	Produits d'acier laminés à plat plaqués ou revêtus de zinc ou d'alliages de zinc
Afrique du Sud	Chine	Antidumping	Produits laminés à plat de fer ou d'acier non allié, de 600 mm de large ou plus, plaqués ou revêtus de zinc, de moins de 0,45 mm d'épaisseur
Thaïlande	Chine, Corée du Sud, Taipei chinois	Antidumping	Acier laminé à froid plaqué ou revêtu par immersion à chaud, alliages d'aluminium-zinc
Thaïlande	Chine	Antidumping	Acier laminé à froid peint plaqué ou revêtu par immersion à chaud, alliages d'aluminium-zinc
Thaïlande	Chine	Antidumping	Acier laminé à froid plat galvanisé par immersion à chaud, en bobines ou non
Ukraine	Chine	Antidumping	Produits laminés avec revêtement résistant à la corrosion
Royaume-Uni	Chine	Antidumping	Acier résistant à la corrosion
États-Unis	Chine, Inde, Corée du Sud, Taipei chinois	Antidumping	Produits d'acier résistant à la corrosion
États-Unis	Chine, Inde, Corée du Sud	Compensatoire	Produits d'acier résistant à la corrosion

### *Les conditions économiques mondiales<sup>23</sup>*

[64] Les producteurs canadiens indiquent que le Fonds monétaire international (FMI) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) prévoient une croissance économique mondiale modeste pour 2023-2025, avec des États-Unis qui dépassent les prévisions d'avant la pandémie et une Chine qui n'y parvient pas. L'économie chinoise, qui demeure à la traîne, doit faire face aux mesures commerciales américaines. Les producteurs canadiens indiquent que la surcapacité de production mondiale demeure un grave problème pour l'acier, y compris les feuilles d'acier résistant à la corrosion, avec de nouveaux ajouts de capacité qui commencent à annuler les efforts de réduction récents. Les producteurs canadiens ont fourni des renseignements de l'OCDE, qui signale que la production mondiale d'acier, comme part de la capacité, est passée de 77,3 % en 2022 à 75,6 % en 2023, l'OCDE se disant préoccupée par la surcapacité croissante, la baisse de la demande et les interventions gouvernementales dans certaines économies, lesquelles continuent de fausser les marchés. De plus, l'OCDE souligne la participation importante de l'État à la promotion et au soutien des investissements dans le développement de l'acier chinois à l'échelle internationale par de fortes subventions. Les producteurs canadiens soutiennent que ces tendances font beaucoup augmenter la vraisemblance que les producteurs des marchandises en cause, en particulier ceux en Chine, doivent commercialiser les exportations à des prix sous-évalués de court à moyen terme.

#### La Chine et le marché des feuilles d'acier résistant à la corrosion

##### *La présence des conditions de l'article 20 en Chine*

[65] L'article 20 de la LMSI peut servir à établir la valeur normale des marchandises si certaines conditions sont présentes sur le marché intérieur du pays exportateur. Dans le cas d'un pays désigné, aux termes de l'alinéa 20(1)a), il s'applique lorsque, de l'avis de l'ASFC, le gouvernement de ce pays fixe, en majeure partie, les prix intérieurs et qu'il y a lieu de croire que ces prix seraient différents dans un marché où joue la concurrence. Lorsque l'article 20 s'applique, les valeurs normales des marchandises ne sont pas déterminées en fonction des prix ou coûts intérieurs dans ce pays.

[66] Dans l'enquête initiale sur les feuilles d'acier résistant à la corrosion, l'ASFC a jugé que les conditions de l'article 20 étaient présentes en Chine. Le 26 avril 2023, à la conclusion du réexamen de l'enquête, l'ASFC a réaffirmé la position comme quoi les conditions de l'article 20 étaient présentes dans l'industrie des feuilles d'acier résistant à la corrosion en Chine.

[67] Les producteurs canadiens soutiennent qu'un réexamen relatif à l'expiration n'est pas la procédure appropriée pour permettre à l'ASFC de réexaminer la question de savoir si les conditions de l'article 20 sont présentes dans l'un ou l'autre des pays visés<sup>24</sup>.

---

<sup>23</sup> *Ibid.*, page 62.

<sup>24</sup> *Ibid.*, page 11.

[68] Une annexe au mémoire des producteurs canadiens contient néanmoins des renseignements supplémentaires sur la présence continue en Chine des conditions de l'article 20; y sont énoncées les nombreuses méthodes employées par le gouvernement pour contrôler le prix de l'acier en Chine, telles les politiques, directives et subventions économiques<sup>25</sup>.

[69] Les producteurs canadiens affirment que l'influence continue du gouvernement sur le secteur de l'acier en Chine fausse de manière importante le marché, créant un grave problème de surcapacité et favorisant des conditions qui alimentent la tendance des exportateurs chinois à exporter les produits d'acier à des prix sous-évalués<sup>26</sup>.

#### *La production excédentaire prévue de feuilles d'acier résistant à la corrosion en Chine*<sup>27</sup>

[70] Les producteurs canadiens indiquent que la Chine a continué de renforcer sa capacité, malgré le ralentissement de la demande mondiale d'acier, ce qui a donné des niveaux de production supérieurs à la demande réelle. Ils ajoutent que cette surcapacité risque de déstabiliser l'industrie sidérurgique mondiale puisque la rentabilité de celle-ci ne peut être assurée que par des réductions significatives de la surcapacité mondiale. Ils font valoir que, malgré la faiblesse de la demande intérieure, l'industrie sidérurgique chinoise tourne à plein régime, la production estimée pour le deuxième semestre de 2023 étant la plus élevée depuis 2020. Les producteurs canadiens ont présenté des prévisions montrant que la surcapacité chinoise devrait augmenter jusqu'en 2026 et que, sans hausse importante de la demande intérieure, ces niveaux élevés encourageront les producteurs à multiplier les exportations afin de maintenir la production et d'améliorer l'utilisation de la capacité. Ils font valoir que cette situation pourrait entraîner le dumping au Canada des marchandises en cause de la Chine si les conclusions du TCCE expirent.

#### *Les conditions économiques en Chine*<sup>28</sup>

[71] Les producteurs canadiens indiquent que la croissance du PIB de la Chine a ralenti, à 3 % en 2022, contre 8,4 % en 2021, et devrait atteindre 4,6 % en 2024 et 4,1 % en 2025, soit en dessous des niveaux d'avant la pandémie. Ils démontrent que, même si l'activité économique en Chine a commencé à se redresser au début de 2023, elle est davantage soutenue par le secteur des services nationaux que les secteurs manufacturier et des infrastructures, à forte intensité d'acier. Ils affirment par ailleurs que la crise immobilière en Chine a fait baisser la demande dans les industries de la construction et des biens ménagers de consommation, des industries en aval importantes pour les feuilles d'acier résistant à la corrosion. Cette situation, jumelée à la baisse de la demande de produits autres que de construction qui consomment des feuilles d'acier résistant à la corrosion, aurait entraîné une contraction de la demande totale d'acier en Chine.

---

<sup>25</sup> *Ibid.*, annexe 1.

<sup>26</sup> *Ibid.*, page 132.

<sup>27</sup> *Ibid.*, page 73.

<sup>28</sup> *Ibid.*, page 70.

[72] Les producteurs canadiens mentionnent des indicateurs économiques qui prévoient des conditions difficiles pour la demande intérieure de feuilles d'acier résistant à la corrosion en Chine dans les 12 à 24 prochains mois, ce qui est susceptible d'entraîner une hausse des exportations. En effet, les prévisions de 2024 à 2026 indiquent une très faible croissance de la demande intérieure. L'industrie de la construction, qui représente 57 % de la demande intérieure d'acier, est en crise, les investissements immobiliers ayant chuté de 10 % depuis décembre 2022. Les producteurs canadiens font aussi valoir que les efforts de relance du gouvernement n'ont pas réussi à améliorer la demande d'acier. De même, la croissance de l'industrie manufacturière chinoise, qui représente environ le quart de la demande d'acier, serait au ralenti. Les producteurs canadiens indiquent que, malgré les programmes de relance ciblant ces industries, la demande intérieure de feuilles d'acier résistant à la corrosion ne devrait pas augmenter dans les deux prochaines années. Pour les producteurs canadiens, puisque la demande intérieure devrait demeurer faible jusqu'en 2026, les exportateurs chinois sont très susceptibles de cibler d'autres marchés où la demande est plus forte, comme le Canada.

*L'orientation vers l'exportation de la Chine*<sup>29</sup>

[73] Les producteurs canadiens indiquent que la Chine a connu des fluctuations importantes de ses exportations de marchandises en cause. En 2021, les exportations ont beaucoup augmenté en raison du rebond de l'économie mondiale à la suite de la COVID-19. Même si les exportations ont chuté en 2022, elles sont demeurées nettement supérieures aux volumes de 2020 et ont augmenté de 33 % en 2023. Les parties soutiennent que cette tendance est liée au ralentissement de la demande intérieure, à la production excédentaire et aux exportations chinoises. Les produits laminés à plat, y compris les feuilles d'acier résistant à la corrosion, sont le principal produit d'acier exporté de la Chine depuis 2017. Les producteurs canadiens affirment que la Chine devrait maintenir des niveaux d'exportation similaires en raison de la surcapacité et de la faible demande intérieure en 2024. Ils mentionnent d'autres marchés asiatiques qui connaissent une faible demande intérieure similaire à celle de la Chine et qui ressentent l'incidence du ralentissement économique chinois. Les producteurs canadiens indiquent que plusieurs pays ont récemment pris ou maintenu des mesures antidumping à l'endroit de la Chine, ce qui limite de plus en plus les marchés accessibles pour les producteurs chinois des marchandises en cause.

[74] Vu les conditions difficiles pour la demande intérieure de feuilles d'acier résistant à la corrosion en Chine, comme l'ont indiqué les producteurs canadiens, et la faible croissance prévue de la demande jusqu'en 2026, les exportateurs chinois sont susceptibles de rechercher des marchés où la demande est plus forte. Le **tableau 6**, qui donne les dix premiers marchés d'exportation de la Chine pour les marchandises en cause en fonction du volume, met en évidence les marchés que les exportateurs chinois pourraient cibler dans les années à venir :

---

<sup>29</sup> *Ibid.*, page 80.

**Tableau 6 : Exportations de marchandises en cause de la Chine  
(Comtrade des Nations Unies, en tm<sup>30</sup>)**

Pays	2020	2021	2022	2023 à ce jour (janvier-septembre)	Estimation annuelle 2023
Thaïlande	1 556 847	1 487 345	1 059 361	1 024 478	1 365 971
Corée du Sud	868 282	1 380 322	1 023 521	1 055 277	1 407 036
Philippines	897 317	1 025 825	1 104 431	813 369	1 084 492
Brésil	471 739	1 179 605	621 672	728 641	971 521
Indonésie	375 833	608 367	471 922	499 189	665 586
Vietnam	452 546	573 869	373 899	383 046	510 728
Chili	298 515	563 071	261 734	214 296	285 728
Israël	78 057	341 882	278 271	329 599	439 466
Italie	164 684	341 970	214 102	244 729	326 305
Japon	199 711	213 762	241 599	249 025	332 034
<b>Volume total des dix premiers marchés d'exportation</b>	<b>5 363 532</b>	<b>7 716 018</b>	<b>5 650 511</b>	<b>5 541 650</b>	<b>7 388 866</b>
<b>% du volume total des dix premiers marchés</b>	<b>59 %</b>	<b>59 %</b>	<b>57 %</b>	<b>57 %</b>	<b>57 %</b>

*Sommaire : Chine*

[75] En résumé, les producteurs canadiens affirment que la production excédentaire prévue, le ralentissement de la croissance économique, l'affaiblissement du secteur de la construction, la faible croissance prévue de la demande ainsi que la dépendance à l'exportation rendent très vraisemblable la poursuite ou la reprise des ventes au Canada par les exportateurs des marchandises en cause de la Chine à des prix sous-évalués si les conclusions du TCCE expirent.

Le Taipei chinois et le marché des feuilles d'acier résistant à la corrosion

*La production excédentaire prévue de feuilles d'acier résistant à la corrosion et la faiblesse de la demande au Taipei chinois<sup>31</sup>*

[76] Les producteurs canadiens affirment que les conditions économiques au Taipei chinois sont susceptibles d'encourager les producteurs d'acier à exporter les marchandises en cause au Canada à des prix sous-évalués si les conclusions du TCCE expirent.

[77] Les producteurs canadiens évoquent le faible taux de croissance de l'économie du Taipei chinois, qui était à son plus bas niveau depuis la crise financière mondiale de 2009, le secteur industriel, y compris la sidérurgie, étant particulièrement touché. Le secteur de la construction, qui représente environ 25 % de la consommation d'acier, a également reculé en raison des taux d'intérêt élevés, de la hausse des coûts, et de la demande modérée.

<sup>30</sup> *Ibid.*, tableau 26.

<sup>31</sup> *Ibid.*, page 117.

[78] L'économie du Taipei chinois dépend fortement des exportations, qui représentaient en moyenne 57 % de son PIB dans la période de 2019 à 2023. Toutefois, les producteurs canadiens précisent que les exportations ont diminué de 9,8 % en 2023, avec la chute soudaine de la demande. Le revers économique de 2023 fait beaucoup augmenter la vraisemblance que les producteurs du Taipei chinois recommencent à exporter les marchandises en cause au Canada à des prix sous-évalués si les conclusions du TCCE expirent.

#### *Le taux d'utilisation inefficace<sup>32</sup>*

[79] Les producteurs canadiens indiquent que le taux d'utilisation de la capacité du Taipei chinois pour les feuilles d'acier résistant à la corrosion était très inefficace de 2019 à 2023. Ils précisent que cette inefficacité ainsi que l'impératif de production sont susceptibles d'inciter à augmenter la production afin de répartir les coûts. Par conséquent, ils affirment que les producteurs du Taipei chinois seraient fortement incités à recommencer à exporter les marchandises en cause au Canada à des prix sous-évalués si les conclusions du TCCE expirent.

#### *La dépendance à l'exportation<sup>33</sup>*

[80] Selon les producteurs canadiens, l'industrie sidérurgique du Taipei chinois, en particulier le secteur des feuilles d'acier résistant à la corrosion, dépend des exportations pour assurer sa croissance. Toutefois, les producteurs canadiens indiquent que, de court à moyen terme, le Taipei chinois aura du mal à accéder à ses principaux marchés d'exportation – la Chine, l'Union européenne et l'Amérique du Nord – en raison de la présence de droits et de contingents, ce qui fait beaucoup augmenter la vraisemblance de la reprise du dumping au Canada si les conclusions du TCCE expirent. Malgré les conclusions initiales et le réexamen de l'enquête de 2023, le Canada demeure un marché d'exportation important pour les marchandises en cause du Taipei chinois, se classant au 11<sup>e</sup> rang parmi ses principaux marchés. Par ailleurs, la propension du Taipei chinois à rapidement changer de marchés d'exportation est attestée par ses tendances en matière d'exportation. Par exemple, de 2020 à 2023, les exportations de feuilles d'acier résistant à la corrosion du Taipei chinois vers la Chine ont diminué de 33 %, tandis que celles vers des marchés clés comme la Belgique, l'Espagne et le Portugal ont augmenté de manière substantielle, comme on peut le voir dans le **tableau 7** ci-dessous.

[81] De court à moyen terme, les producteurs de feuilles d'acier résistant à la corrosion du Taipei chinois auront du mal à accéder à leurs principaux marchés d'exportation en raison de la détérioration des conditions du marché de l'acier causée par la suroffre et le dumping de produits chinois. La surcapacité causée par la Chine; le fait que le mécanisme d'ajustement à la frontière pour le carbone (MAFC) de l'Union européenne fasse augmenter le prix des exportations vers l'Europe dans les années à venir; et le maintien des recours commerciaux aux États-Unis et au Mexique font augmenter la vraisemblance que les exportateurs du Taipei chinois multiplient les exportations de marchandises en cause vers le Canada à des prix sous-évalués si les conclusions du TCCE expirent.

---

<sup>32</sup> *Ibid.*, page 120.

<sup>33</sup> *Ibid.*, page 120.

**Tableau 7 : Exportations de marchandises en cause du Taipei chinois  
(service des douanes du Taipei chinois, en tm<sup>34</sup>)**

Pays	2020	2021	2022	2023
Chine	243 004	250 144	182 927	162 518
Espagne	128 891	220 698	186 582	205 739
Belgique	74 123	192 003	130 186	192 262
États-Unis	64 680	217 698	82 845	75 396
Thaïlande	103 547	110 630	102 677	81 685
Malaisie	106 594	99 588	77 252	103 855
Japon	68 200	72 224	71 421	84 907
Royaume-Uni	54 985	134 604	52 967	51 722
Australie	65 696	75 171	99 023	44 091
Portugal	31 389	19 768	34 918	85 950
<b>Volume total des dix premiers pays d'exportation</b>	<b>941 109</b>	<b>1 392 528</b>	<b>1 020 798</b>	<b>1 088 124</b>
<b>% du volume total des dix premiers pays d'exportation</b>	<b>84 %</b>	<b>86 %</b>	<b>88 %</b>	<b>86 %</b>
<b>Volume total d'exportations du Taipei chinois</b>	<b>1 123 510</b>	<b>1 612 332</b>	<b>1 158 265</b>	<b>1 264 725</b>

*Sommaire : Taipei chinois*

[82] Les producteurs canadiens font valoir que la faiblesse de l'économie et la dépendance à l'exportation du Taipei chinois pourraient faire augmenter les exportations de marchandises en cause vers le Canada à des prix sous-évalués si les conclusions du TCCE expirent. Les secteurs industriel et de la construction, y compris la sidérurgie, ont connu des difficultés en 2023. Le faible taux d'utilisation de la capacité de 2019 à 2023 pourrait inciter à accroître la production afin de répartir les coûts. Malgré les conclusions initiales et le réexamen de l'enquête de 2023, le Canada demeure un marché d'exportation important pour les marchandises en cause du Taipei chinois. Enfin, l'accès aux principaux marchés d'exportation pourrait être limité de court à moyen terme en raison des recours commerciaux aux États-Unis et au Mexique. Tous ces facteurs pourraient entraîner une hausse des exportations de marchandises en cause vers le Canada à des prix sous-évalués si les conclusions du TCCE expirent.

<sup>34</sup> *Ibid.*, tableau 37.

## L'Inde et le marché des feuilles d'acier résistant à la corrosion

### *Les investissements du gouvernement de l'Inde dans l'augmentation de la production et de la capacité d'acier*<sup>35</sup>

[83] Les producteurs canadiens indiquent qu'en 2021, le gouvernement de l'Inde a approuvé le programme des incitatifs liés à la production (ILP) pour les produits d'acier spécialisé, qui vise à promouvoir la fabrication d'acier de plus grande valeur en Inde en encourageant les investissements dans les biens et technologies de production. Le programme vise spécifiquement à accroître la production et les exportations de « produits d'acier revêtu/plaqué », qui comprennent les feuilles d'acier résistant à la corrosion. Le programme des ILP prévoit une augmentation de 144 % de la production d'acier revêtu/plaqué de 2019-2020 à 2026-2027. De plus, les producteurs canadiens font valoir que, malgré les avertissements concernant la surcapacité mondiale, le gouvernement continuera d'augmenter la capacité de fabrication d'acier de court à moyen terme. Les producteurs canadiens affirment que la politique nationale sur l'acier de 2017 est toujours en vigueur (c.-à-d. la cible de 300 millions tm d'ici 2030) et qu'avec une capacité de 161 millions tm en 2023, le gouvernement et l'industrie sidérurgique de l'Inde devront augmenter la capacité de 139 millions tm, ou 86 %, dans les sept prochaines années pour atteindre cette cible. En janvier 2024, S&P Global a signalé que, d'ici 2025, les quatre premières entreprises sidérurgiques indiennes augmenteraient leur capacité de fabrication d'acier d'environ 23 millions tm. Ces quatre entreprises fabriquent les marchandises en cause. C'est pourquoi les producteurs canadiens affirment que tant le gouvernement que l'industrie sidérurgique de l'Inde sont déterminés à accroître considérablement leur capacité et production, en particulier de produits d'acier revêtu/plaqué, malgré les préoccupations concernant la surcapacité mondiale.

### *Les conditions difficiles sur le marché intérieur*<sup>36</sup>

[84] Les producteurs canadiens affirment que l'industrie indienne des feuilles d'acier résistant à la corrosion est confrontée à des difficultés liées à l'insuffisance de la demande intérieure des industries en aval et à l'intensification de la concurrence des produits chinois sur le marché intérieur.

---

<sup>35</sup> *Ibid.*, page 92.

<sup>36</sup> *Ibid.*, page 94.



[85] Les producteurs canadiens affirment que la croissance prévue du PIB de l'Inde n'est pas soutenue par les industries en aval des feuilles d'acier résistant à la corrosion, mais plutôt par les investissements privés dans le secteur technologique. Les secteurs manufacturier et de la construction, deux de ces secteurs en aval, dépendent des dépenses publiques pour assurer leur croissance. Or, la croissance dans ces secteurs devrait ralentir de court à moyen terme. De plus, des niveaux de stocks élevés dans le secteur automobile et la faible croissance de l'industrie sidérurgique sont susceptibles d'inciter les producteurs indiens à reprendre le dumping des marchandises en cause sur des marchés attrayants comme le Canada si les conclusions du TCCE expirent. Par ailleurs, la concurrence accrue de l'acier bon marché de la Chine et l'absence d'intervention de la part du gouvernement de l'Inde continueront d'avoir une incidence sur le marché intérieur de l'acier et des feuilles d'acier résistant à la corrosion. Les producteurs canadiens font valoir que la demande globale en Inde ne sera pas suffisante pour absorber la production prévue, ce qui fait beaucoup augmenter la vraisemblance de la poursuite du dumping au Canada des marchandises en cause par les producteurs indiens si les conclusions du TCCE expirent.

#### *Les difficultés sur les principaux marchés d'exportation*

[86] Les producteurs canadiens signalent que l'industrie indienne des feuilles d'acier résistant à la corrosion connaît des difficultés sur ses marchés d'exportation, ce qui fait beaucoup augmenter la vraisemblance de la reprise du dumping au Canada des marchandises en cause si les conclusions du TCCE expirent. Ils affirment que la propension de l'Inde à rapidement changer de marchés d'exportation est attestée par ses tendances en matière d'exportation, comme on peut le voir dans le **tableau 8** ci-dessous. De plus, les exportations indiennes en 2024 seront confrontées à la mesure de protection sur l'acier et au MAFC en Union européenne ainsi qu'aux nouveaux droits généraux sur l'acier au Mexique. Pour les producteurs canadiens, étant donné que plus de 50 % des exportations indiennes seront assujetties au MAFC, les producteurs des marchandises en cause de l'Inde doivent détourner les exportations destinées aux pays de l'Union européenne vers d'autres marchés où il n'y a pas de recours commercial. Par ailleurs, vu la forte présence chinoise sur le marché de l'acier et la concurrence féroce sur les marchés d'exportation, les producteurs indiens se retrouveraient avec trop de stocks et pas assez de débouchés. Les producteurs canadiens en concluent que le Canada serait une cible de choix pour les marchandises en cause sous-évaluées de l'Inde si les conclusions du TCCE expirent.

**Tableau 8 : Exportations de marchandises en cause de l'Inde  
(Comtrade des Nations Unies, en tm<sup>37</sup>)**

Pays	2020	2021	2022	2023 à ce jour (janvier- novembre)	Estimation annuelle 2023
Belgique	124 545	497 626	111 326	162 960	177 774
Royaume-Uni	32 864	106 094	106 112	122 533	133 672
Espagne	70 129	87 483	52 184	105 670	115 277
Italie	21 545	175 687	37 964	68 444	74 666
Émirats arabes unis	54 922	60 788	35 237	7 016	7 654
Pologne	17 618	75 244	7 039	21 423	23 370
Paraguay	36 489	44 792	1 801	22 357	24 389
Mexique	1 436	40 372	33 379	15 276	16 665
Portugal	50 817	16 054	5 381	9 033	9 854
Qatar	20 450	29 332	16 905	10 872	11 860
<b>Volume des dix premiers marchés d'exportation</b>	<b>430 815</b>	<b>1 133 473</b>	<b>407 328</b>	<b>545 584</b>	<b>595 183</b>
<b>% du volume total des dix premiers marchés</b>	<b>67 %</b>	<b>78 %</b>	<b>83 %</b>	<b>81 %</b>	<b>81 %</b>
<b>Volume total d'exportations de l'Inde</b>	<b>647 297</b>	<b>1 451 732</b>	<b>488 217</b>	<b>670 265</b>	<b>731 198</b>

*Sommaire : Inde*

[87] Les producteurs canadiens estiment que l'industrie indienne des feuilles d'acier résistant à la corrosion connaît des difficultés importantes sur son marché intérieur et ses principaux marchés d'exportation, lesquelles pourraient faire reprendre le dumping au Canada des marchandises en cause si les conclusions du TCCE expirent. Ils soutiennent que, réunis, les objectifs ambitieux pour la production d'acier, l'insuffisance de la demande intérieure, la concurrence nationale et internationale accrue, et les difficultés sur les marchés d'exportation de l'Inde en raison des restrictions commerciales, se traduiront par des stocks excédentaires et feront du Canada une cible de choix pour les marchandises en cause sous-évaluées de l'Inde si les conclusions du TCCE expirent.

---

<sup>37</sup> *Ibid.*, tableau 31.

## La Corée du Sud et le marché des feuilles d'acier résistant à la corrosion

### *La production et la surcapacité en Corée du Sud<sup>38</sup>*

[88] Les producteurs canadiens indiquent que l'industrie sud-coréenne des feuilles d'acier résistant à la corrosion a une capacité de production importante et de faibles taux d'utilisation de la capacité. Les données fournies montrent que, pour la période de 2020 à 2023, la production excédentaire représentait près de la moitié de la production totale. Les producteurs canadiens font valoir que cet excédent devrait s'accroître en 2024 et 2025, avec une production qui augmente chaque année plus rapidement que la consommation. Par conséquent, les parties affirment que la production excédentaire sud-coréenne en 2025 sera supérieure à l'ensemble du marché canadien des feuilles d'acier résistant à la corrosion. Les parties font valoir que les motivations financières et les conditions du marché, y compris la disponibilité de produits d'acier bon marché de la Chine, sont susceptibles de pousser les producteurs sud-coréens à augmenter la production et les ventes à l'exportation, ce qui pourrait entraîner le dumping des marchandises en cause sur le marché mondial, notamment le Canada.

### *Les conditions économiques en Corée du Sud<sup>39</sup>*

[89] Les producteurs canadiens ont présenté des preuves indiquant qu'en l'absence de conclusions, les producteurs d'acier de la Corée du Sud sont susceptibles d'exporter les marchandises en cause au Canada à des prix sous-évalués de court à moyen terme. Ils font valoir que cette situation s'explique par les conditions difficiles pour la demande intérieure, avec un ralentissement de la croissance du PIB et une part importante de cette croissance liée aux exportations. Les producteurs canadiens ajoutent que l'industrie sidérurgique, un secteur clé en Corée du Sud, se concentre sur l'accroissement de l'autosuffisance et l'amélioration de la balance commerciale en stimulant les exportations. Les producteurs canadiens signalent que le gouvernement de la Corée du Sud a annoncé un programme de 150 milliards de dollars pour la transition vers la production d'acier à faible émission de carbone et la stimulation des exportations. Selon les producteurs canadiens toujours, l'industrie de la construction, qui consomme beaucoup de feuilles d'acier résistant à la corrosion, stagne, tandis que l'industrie sidérurgique est confrontée à une baisse de la demande. Ils font valoir que ces facteurs créent un environnement propice au dumping des marchandises en cause sur les marchés d'exportation.

### *L'orientation vers l'exportation de la Corée du Sud<sup>40</sup>*

[90] Selon les producteurs canadiens, l'industrie sud-coréenne des feuilles d'acier résistant à la corrosion est très orientée vers l'exportation, le service des douanes national ayant signalé une hausse des exportations vers les dix premiers marchés du pays dans la période de 2020 à 2023, comme on peut le voir dans le **tableau 9** ci-dessous. Les parties affirment qu'alors que la Corée du Sud dépend davantage des exportations en raison de la faiblesse de la demande intérieure et de l'augmentation de la production excédentaire, les producteurs nationaux chercheront à multiplier les exportations vers tout marché accessible.

---

<sup>38</sup> *Ibid.*, page 104.

<sup>39</sup> *Ibid.*, page 102.

<sup>40</sup> *Ibid.*, page 109.

[91] En 2023, les exportations de feuilles d'acier résistant à la corrosion de la Corée du Sud vers la Chine ont diminué de 16 %, comme on peut le voir dans le **tableau 9** ci-dessous, en raison de la production excédentaire et de la stagnation de la consommation dans l'industrie de la construction. Les producteurs canadiens affirment que cette baisse est susceptible de se poursuivre au-delà de 2023 puisque la crise immobilière continue de peser sur l'activité immobilière en Chine. Par conséquent, ils indiquent que la Corée du Sud devra vraisemblablement trouver de nouveaux débouchés en 2024 et 2025.

[92] En janvier 2024, l'industrie sidérurgique sud-coréenne, à la tête de laquelle se trouve le producteur de feuilles d'acier résistant à la corrosion, POSCO, se prépare à déposer un dossier de dumping sur des produits d'ALC de la Chine et du Japon. Ce dossier de dumping sud-coréen est une indication de la faiblesse de la demande intérieure en Chine et au Japon, des pays voisins. Les producteurs canadiens indiquent que, si la Corée du Sud impose un recours commercial sur l'ALC de la Chine, les producteurs chinois sont susceptibles de multiplier les exportations de feuilles d'acier résistant à la corrosion, dont l'ALC est un substrat, vers la Corée du Sud. Cette situation pourrait pousser les producteurs sud-coréens à pratiquer le dumping des marchandises en cause sur des marchés d'exportation comme le Canada.

[93] La branche de production nationale indique que les producteurs sud-coréens ont réagi à la baisse des exportations vers la Chine en multipliant les exportations vers d'autres pays. Lorsque ses exportations vers la Chine ont chuté de 16 % en 2023, la Corée du Sud s'est rapidement tournée vers d'autres marchés, ce qui s'est traduit par une hausse de 6 % de ses exportations globales de feuilles d'acier résistant à la corrosion. Les exportations ont augmenté de 27 % vers le Japon, de 8 % vers le Mexique, de 30 % vers l'Inde, de 39 % vers la Türkiye, de 13 % vers la Slovénie et de 14 % vers l'Italie, entre autres.

[94] Cependant, la branche de production nationale affirme que la capacité des exportateurs sud-coréens de conquérir ou de développer de nouveaux marchés est limitée par les mesures commerciales dans de nombreux territoires. En effet, de nombreux marchés ont des recours commerciaux à l'endroit de la Corée du Sud, notamment l'Australie, l'Inde, la Malaisie, le Mexique, le Taipei chinois, la Thaïlande et les États-Unis. Trois des dix premiers marchés d'exportation de la Corée du Sud sont en Europe (l'Italie, la Belgique et la Slovénie). Au sujet des marchés d'exportation européens, les prévisions présentées par les producteurs canadiens montrent que le MAFC fera augmenter les prix de l'acier fourni par la Corée du Sud à l'Union européenne de 2026 à 2030. Ainsi, les producteurs canadiens font valoir que les exportations de feuilles d'acier résistant à la corrosion de la Corée du Sud, par le passé destinées à des marchés européens, pourraient devoir trouver de nouveaux débouchés en 2024 et par la suite.

**Tableau 9 : Exportations de marchandises en cause de la Corée du Sud  
(service des douanes de la Corée du Sud, en tm<sup>41</sup>)**

Pays	2020	2021	2022	2023
Chine	780 842	775 251	672 480	565 527
Japon	558 354	645 997	665 531	845 613
Mexique	557 368	666 419	575 254	619 482
Inde	257 682	260 466	327 666	426 282
Türkiye	222 133	284 860	286 991	399 890
Slovénie	209 051	321 186	278 204	315 214
États-Unis	209 116	321 167	278 504	319 244
Thaïlande	207 701	166 316	232 195	168 626
Italie	161 700	120 356	132 429	151 070
Belgique	144 501	134 428	136 455	136 555
<b>Volume total des dix premiers marchés d'exportation</b>	<b>3 358 489</b>	<b>3 661 385</b>	<b>3 578 789</b>	<b>3 857 900</b>
Canada	21 654	35 029	19 104	12 191
<b>Volume total d'exportations de la Corée du Sud</b>	<b>4 782 022</b>	<b>5 050 468</b>	<b>4 810 392</b>	<b>5 111 919</b>
<b>% du volume total des dix premiers marchés d'exportation</b>	<b>70 %</b>	<b>72 %</b>	<b>74 %</b>	<b>75 %</b>

[95] Par ailleurs, les producteurs canadiens affirment qu'outre le MAFC, il y a des difficultés liées à la demande sur les principaux marchés d'exportation de la Corée du Sud en Union européenne. En Italie, les investissements dans le secteur de la construction ont connu une forte baisse en 2023 et devraient encore diminuer de 8,6 % en 2024, parallèlement à une baisse d'emplois et de permis de construction.

[96] En Belgique, l'industrie de la construction est pessimiste et la majorité des acteurs du secteur de la construction et de la rénovation résidentielles s'attendent à une détérioration des conditions en 2024, plutôt qu'à une reprise à la suite du déclin de 2023.

[97] Les prévisions de croissance des permis de construction sont susceptibles de demeurer pessimistes pour la Slovénie puisque la demande en 2024 demeure inférieure à celle observée les années antérieures. Les prévisions annoncent un ralentissement de la croissance en 2024 et 2025 dans les secteurs résidentiel et non résidentiel.

[98] Après une baisse des ventes en 2023, les perspectives de l'industrie automobile européenne sont actuellement négatives pour l'Italie, la Belgique et la Slovénie.

<sup>41</sup> *Ibid.*, tableau 34.

[99] Ainsi, les producteurs canadiens font valoir que les exportations de feuilles d'acier résistant à la corrosion de la Corée du Sud, par le passé destinées aux marchés européens, pourraient devoir trouver de nouveaux débouchés en 2024 et par la suite.

*Sommaire : Corée du Sud*

[100] En résumé, les producteurs canadiens affirment que, vu les tendances historiques; la stagnation de la demande intérieure de feuilles d'acier résistant à la corrosion et de produits en aval, jumelée à la faiblesse du premier marché d'exportation de la Corée du Sud, la Chine; la production excédentaire prévue; ainsi que les recours commerciaux sur l'acier et les difficultés économiques sur d'autres marchés traditionnels, les producteurs sud-coréens, qui sont orientés vers l'exportation, seront fortement incités à trouver de nouveaux débouchés. Cette situation fait augmenter la vraisemblance que les producteurs sud-coréens reprennent le dumping des marchandises en cause sur le marché canadien si les conclusions du TCCE expirent.

*Parties selon qui le dumping ne risque pas de se poursuivre ou de reprendre*

**YPE**

[101] YPE a formulé des observations dans sa réponse au QRE et son mémoire à l'appui de son point de vue que la poursuite ou la reprise du dumping en provenance du Taipei chinois n'est pas vraisemblable si les conclusions du TCCE expirent<sup>42</sup>. C'est pourquoi YPE fait valoir que les mesures ne devraient pas être maintenues.

[102] Les principaux facteurs recensés par YPE peuvent se résumer comme suit :

- les conditions économiques dans le secteur sidérurgique mondial;
- les conditions économiques au Taipei chinois;
- l'absence de recours commerciaux à l'égard de produits de feuilles d'acier résistant à la corrosion du Taipei chinois sur les grands marchés tiers; et
- les marchés d'exportation diversifiés et la présence minimale au Canada des fabricants de feuilles d'acier résistant à la corrosion du Taipei chinois.

---

<sup>42</sup> Pièce 33 (NC) – Mémoire déposé au nom de Yieh Phui Enterprise Co., Ltd.

### *Les conditions économiques dans le secteur sidérurgique mondial<sup>43</sup>*

[103] YPE signale que l'économie mondiale, durement touchée par la pandémie de COVID-19, a renoué avec la croissance depuis 2021, l'inflation étant maîtrisée et la récession évitée malgré les hausses de taux des banques centrales. Le FMI prévoit une croissance économique mondiale de 3,1 % en 2024 et de 3,2 % en 2025 et une réduction des taux d'intérêt des grandes économies à la fin de 2024, ce qui suscite un optimisme prudent. En même temps, la demande de produits d'acier, y compris les feuilles d'acier résistant à la corrosion, devrait connaître une croissance modérée en raison de l'expansion du PIB mondial. La baisse de la demande d'acier en Chine devrait être compensée par la hausse de celle en Inde en 2024. Cette tendance à la hausse de la demande d'acier, observée depuis la fin de 2023, se reflète sur le marché nord-américain. YPE fait valoir que l'industrie sidérurgique se remet du ralentissement de 2022, et l'entreprise a des perspectives positives pour la croissance de la demande en 2024.

### *Les conditions économiques au Taipei chinois<sup>44</sup>*

[104] YPE soutient que l'économie du Taipei chinois a fait preuve de résilience dans la PVR, surpassant ses pairs asiatiques malgré la pandémie mondiale de COVID-19. La croissance de son PIB en 2020 et 2021 a dépassé la moyenne mondiale et, malgré un ralentissement en 2022, son PIB par habitant a dépassé celui du Japon et de la Corée du Sud cette année-là. Cette robuste performance économique est attribuée au retour de nombreuses entreprises du Taipei chinois dont le siège se trouve en Chine en raison des tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine et de la dépendance mondiale croissante à l'égard du secteur technologique du Taipei chinois, en particulier les semi-conducteurs. Parallèlement, le secteur sidérurgique national, en particulier l'acier galvanisé par immersion à chaud, a connu une croissance stable, avec une augmentation de la consommation intérieure d'environ 30 % de 2019 à 2022. Puisque le marché de la construction devrait croître de 3,4 % en 2024, ce qui correspond au taux de croissance du PIB national, les principaux fabricants du Taipei chinois sont généralement optimistes quant au marché de l'acier en 2024. YPE fait valoir que la résilience et la croissance robuste de l'économie du Taipei chinois, jumelées aux perspectives optimistes de son marché de l'acier, mettent en évidence son potentiel à continuer de prospérer malgré les défis mondiaux, renforçant encore sa position en tant qu'acteur clé de l'économie asiatique et mondiale.

---

<sup>43</sup> *Ibid.*, page 2.

<sup>44</sup> *Ibid.*, page 3.

*L'absence de recours commerciaux à l'égard de produits de feuilles d'acier résistant à la corrosion du Taipei chinois sur les grands marchés tiers*

[105] YPE indique que les trois premiers fabricants des marchandises en cause du Taipei chinois, soit Yieh Phui, Prosperity Tieh Enterprise Co., Ltd. et Shen Yu Steel Co., Ltd., ont une capacité de production combinée d'environ 2 millions tm. Dans les cinq dernières années, ces fabricants n'ont pas été jugés avoir pratiqué le dumping de produits de feuilles d'acier résistant à la corrosion dans des pays autres que le Canada. Ils ont fait l'objet de deux enquêtes en dumping menées par l'Australie et la Nouvelle-Zélande, qui n'ont pas conclu à un dumping et n'ont pas pris de mesures antidumping. YPE fait valoir qu'au Canada, des enquêtes antérieures ont révélé de faibles taux de dumping. Ainsi, YPE affirme qu'il est peu vraisemblable que les fabricants du Taipei chinois poursuivent ou reprennent le dumping des marchandises en cause au Canada à l'avenir.

*Les marchés d'exportation diversifiés et la présence minimale au Canada des fabricants de feuilles d'acier résistant à la corrosion du Taipei chinois*

[106] YPE affirme que les fabricants de feuilles d'acier résistant à la corrosion du Taipei chinois ont des marchés d'exportation diversifiés, donnant en exemple ses propres registres de ventes qui font état d'une douzaine de marchés. De plus, YPE fait valoir que ses ventes des marchandises en cause au Canada représentent un pourcentage minimal de ses exportations et que ce pourcentage a diminué dans les cinq dernières années. YPE conclut qu'alors que l'économie mondiale et le marché mondial de l'acier devraient continuer de croître à court terme, rien ne prouve qu'elle-même ou ses pairs au Taipei chinois puissent poursuivre ou reprendre le dumping des marchandises en cause au Canada.

[107] Aucune des autres parties participantes ne soutient que la reprise ou la poursuite du dumping des marchandises en cause de la Chine, de l'Inde ou de la Corée du Sud n'est pas vraisemblable si les conclusions du TCCE expirent.

## **CONSIDÉRATION ET ANALYSE : DUMPING**

[108] Quand elle décide au titre de l'alinéa 76.03(7)a) de la LMSI si, selon toute vraisemblance, l'expiration de conclusions causerait la poursuite ou la reprise d'un dumping, l'ASFC peut prendre en compte tous les facteurs pertinents dans les circonstances, sans se limiter à ceux du paragraphe 37.2(1) du RMSI.

[109] Guidée par les facteurs susmentionnés, l'ASFC a mené son réexamen en tenant compte des renseignements présentés par les diverses parties participantes ainsi que ceux tirés de ses propres recherches, qui sont tous au dossier administratif.

[110] Avant de présenter une analyse par pays, il convient d'aborder les facteurs ci-dessous, communs à de multiples pays.



## Le statut de produit de base des feuilles d'acier résistant à la corrosion

[111] En règle générale, les feuilles d'acier résistant à la corrosion fabriquées par un producteur canadien ou un producteur étranger sont interchangeables. Les feuilles d'acier résistant à la corrosion fabriquées par les producteurs étrangers pour la vente au Canada répondent généralement aux exigences canadiennes.

[112] Ainsi, les producteurs de feuilles d'acier résistant à la corrosion doivent concurrencer sur un marché sensible au prix, où celui-ci est déterminant dans la décision d'achat des clients. Par ailleurs, en raison de ce haut degré de sensibilité au prix, les importateurs au Canada ont montré qu'ils passeront à des sources meilleur marché s'ils en ont la chance. Ce changement de sources a donné lieu à l'ouverture des enquêtes sur le dumping et le subventionnement des feuilles d'acier résistant à la corrosion provenant de la Türkiye et du Vietnam. Par conséquent, le statut de produit de base des feuilles d'acier résistant à la corrosion pourrait faire augmenter la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping si les conclusions du TCCE expirent.

## La surcapacité mondiale d'acier

[113] L'information au dossier indique que la capacité mondiale d'acier était aussi élevée que 2,5 milliards tm en 2023. La capacité est appelée à augmenter en raison des investissements importants en Chine, dans les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et dans les pays avoisinants. Le Comité de l'acier de l'OCDE signale qu'une capacité supplémentaire de 46,0 millions tm est prévue pour 2023-2025, à laquelle s'ajoutent les 78,2 millions tm en cours de planification pour la même période. Le Comité de l'acier de l'OCDE s'est dit préoccupé par la surcapacité croissante, la faiblesse de la demande et les effets de distorsion des interventions gouvernementales, notamment les subventions, sur les marchés mondiaux de l'acier<sup>45</sup>.

[114] L'information au dossier indique que l'écart entre la capacité et la consommation mondiales d'acier, qui était d'environ 556,1 millions tm en 2022, s'est encore creusé pour atteindre 610,8 millions tm en 2023, ce qui correspond à la réduction des taux d'utilisation de la capacité et à l'affaiblissement de la demande mondiale<sup>46</sup>.

[115] Comme nous l'avons déjà vu, les feuilles d'acier résistant à la corrosion sont généralement produites à partir d'acier laminé à froid (ALF), et parfois, d'ALC. La surcapacité touchant l'industrie sidérurgique, y compris les producteurs d'acier laminé à plat, a des répercussions sur les marchés mondiaux. Dans l'ensemble, l'ASFC estime que la surcapacité rend les matières premières facilement accessibles, et que les vastes recours commerciaux sur l'ALF et l'ALC dans des pays du monde entier limitent l'accès des exportateurs aux marchés. C'est pourquoi la surcapacité mondiale d'acier pourrait faire augmenter la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping si les conclusions du TCCE expirent.

---

<sup>45</sup> Pièces 34 (PRO) et 35 (NC) – Mémoire déposé au nom d'AMD et de Stelco, page 62; Pièces 28 (PRO) et 29 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes d'AMD et de Stelco, pièce jointe publique 43.

<sup>46</sup> Pièces 34 (PRO) et 35 (NC) – Mémoire déposé au nom d'AMD et de Stelco, page 62; Pièces 28 (PRO) et 29 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes d'AMD et de Stelco, pièce jointe publique 45.

## La faiblesse des conditions du marché et de la demande de produits d'acier à l'échelle mondiale

[116] L'information au dossier indique que la croissance économique mondiale devrait demeurer faible à modérée. Dans sa mise à jour d'avril 2023 des Perspectives de l'économie mondiale, le FMI prévoit des taux de croissance du PIB de 3,1 % en 2024 et 2025 en raison de divers facteurs, notamment l'inflation mondiale élevée, les conflits, les perturbations commerciales persistantes et la contraction du secteur immobilier chinois. Dans sa mise à jour de janvier 2024, le FMI a révisé ces taux à 3,1 % en 2024 et à 3,2 % en 2025. Cependant, le FMI souligne que les prévisions pour 2024-2025 étaient inférieures à la moyenne historique de 3,8 % de 2000 à 2019<sup>47</sup>. La Banque mondiale prévoit également un taux de croissance de 3,0 % en 2025 en raison de l'inflation élevée persistante, des taux d'intérêt élevés, de la réduction des investissements et des perturbations dues à la guerre entre la Russie et l'Ukraine<sup>48</sup>.

[117] L'information au dossier indique que l'inflation et les taux d'intérêt élevés ont eu pour effet de limiter la demande d'acier en 2023. Selon la World Steel Association, la demande d'acier en 2023 est demeurée en deçà des niveaux de 2021 et la demande intérieure en Chine devrait demeurer 1,6 % en dessous des niveaux de 2021 jusqu'en 2024<sup>49</sup>. S&P Global signale également la faiblesse de la demande d'acier en Chine en raison du déclin de la construction immobilière<sup>50</sup>. Cependant, des signes indiquent aussi que la consommation d'acier dans des économies avancées amorce un redressement modéré, ce qui pourrait faire de ces marchés des cibles pour les marchandises en cause sous-évaluées. Par exemple, la croissance économique des États-Unis a dépassé les prévisions d'avant la pandémie pour 2023<sup>51</sup>. En revanche, celle de la Chine est encore 4,2 % en dessous des prévisions d'avant la pandémie<sup>52</sup>.

[118] D'après les preuves à sa disposition, l'ASFC juge que divers secteurs industriels, y compris les feuilles d'acier résistant à la corrosion, continueront d'être touchés par les conditions volatiles qui pèsent sur l'économie mondiale. Ainsi, le Canada serait un marché attrayant pour les producteurs dans les pays visés cherchant à se délester de leur excédent, ce qui pourrait faire augmenter la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping au Canada des marchandises en cause si les conclusions du TCCE expirent.

---

<sup>47</sup> Pièces 34 (PRO) et 35 (NC) – Mémoire déposé au nom d'AMD et de Stelco, page 62; Pièces 28 (PRO) et 29 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes d'AMD et de Stelco, pièce jointe publique 42.

<sup>48</sup> Pièces 34 (PRO) et 35 (NC) – Mémoire déposé au nom d'AMD et de Stelco, page 62; Pièces 28 (PRO) et 29 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes d'AMD et de Stelco, pièce jointe publique 53.

<sup>49</sup> Pièces 34 (PRO) et 35 (NC) – Mémoire déposé au nom d'AMD et de Stelco, page 64; Pièces 28 (PRO) et 29 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes d'AMD et de Stelco, pièce jointe publique 46.

<sup>50</sup> Pièces 34 (PRO) et 35 (NC) – Mémoire déposé au nom d'AMD et de Stelco, page 64; Pièces 28 (PRO) et 29 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes d'AMD et de Stelco, pièce jointe publique 87.

<sup>51</sup> Pièces 34 (PRO) et 35 (NC) – Mémoire déposé au nom d'AMD et de Stelco, page 64; Pièces 28 (PRO) et 29 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes d'AMD et de Stelco, pièce jointe publique 44.

<sup>52</sup> *Ibid.*

## L'attrait du marché canadien

[119] Comme nous le constatons fréquemment dans les mesures en vigueur de l'ASFC touchant l'industrie sidérurgique, le prix des produits d'acier en Amérique du Nord tend à être plus élevé que sur bon nombre d'autres marchés, ce qui en fait une destination attrayante pour les exportations<sup>53</sup>. Cela peut être le cas pour les entreprises cherchant à maximiser les profits ainsi que celles cherchant à se délester d'une partie de la capacité et à vendre à des prix sous-évalués ou subventionnés.

[120] L'économie canadienne traverse une période de faible croissance. En janvier 2024, la Banque du Canada a signalé une croissance du PIB national de 1,0 % pour 2023 et a prévu un rebond, à 2,4 %, en 2025<sup>54</sup>. Malgré cette prévision, en raison de ses prix plus élevés, le Canada demeurera un marché attrayant pour les exportateurs des marchandises en cause, en particulier ceux confrontés à une faible demande sur leur marché intérieur et leurs principaux marchés d'exportation.

[121] Depuis les mesures dans les première et deuxième affaires des feuilles d'acier résistant à la corrosion (*COR* et *COR2*) (celle-ci à l'endroit de la Turquie et du Vietnam), d'autres affaires ont porté sur des produits renfermant aussi de l'acier laminé à plat comme principale matière première en provenance des pays visés, à savoir les châssis porte-conteneurs et les mâts d'éoliennes de la Chine et les tôles fortes du Taipei chinois. Il convient en outre de noter que l'ASFC a jugé que l'expiration des conclusions à l'égard des produits ci-dessous (des produits d'ALC en aval pour la plupart) causerait vraisemblablement la poursuite ou la reprise du dumping et/ou du subventionnement des marchandises<sup>55</sup> :

- *Tubes en acier pour pilotis* (Chine)
- *Tubes de canalisation 1* (Chine)
- *Tubes de canalisation 2* (Corée du Sud)
- *Joint de tubes courts* (Chine)
- *Gros tubes de canalisation* (Chine)
- *Caillebotis en acier* (Chine)
- *Fournitures tubulaires pour puits de pétrole 1* (Chine)
- *Fournitures tubulaires pour puits de pétrole 2* (Taipei chinois, Inde et Corée du Sud)
- *Tôles d'acier laminées à chaud* (Chine et Inde)
- *Tubes soudés en acier au carbone 2* (Taipei chinois, Inde et Corée du Sud)
- *Caissons sans soudure* (Chine)
- *Tiges de pompage* (Chine)
- *Tôles d'acier 3* (Chine)
- *Tôles d'acier 7* (Corée du Sud)

---

<sup>53</sup> [Énoncé des motifs – Décision rendue dans un réexamen relatif à l'expiration : Caissons sans soudure \(SC 2023 ER\) \(cbsa-asfc.gc.ca\)](#), paragraphe 153; [Énoncé des motifs – Décision concernant un réexamen relatif à l'expiration : Tubes de canalisation en acier au carbone et acier allié 2 \(LP2 2022 ER\) \(cbsa-asfc.gc.ca\)](#), paragraphe 114.

<sup>54</sup> Pièces 34 (PRO) et 35 (NC) – Mémoire déposé au nom d'AMD et de Stelco, page 14; Pièces 28 (PRO) et 29 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes d'AMD et de Stelco, pièce jointe publique 1.

<sup>55</sup> [Réexamens relatifs à l'expiration sur le dumping et le subventionnement \(cbsa-asfc.gc.ca\)](#)

[122] Ces décisions montrent que les pays visés continuent de manifester un intérêt envers le marché canadien ainsi qu'une tendance à l'exportation des produits d'acier, en particulier ceux faits d'acier laminé à plat, à des prix sous-évalués et/ou subventionnés au Canada. Ainsi, l'attrait du marché canadien pourrait faire augmenter la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping si les conclusions du TCCE expirent.

#### Les mesures commerciales dans d'autres territoires

[123] Comme nous l'avons déjà vu, les marchés où le prix est relativement plus élevé, comme l'Amérique du Nord et l'Europe, tendent à attirer les exportateurs, qui peuvent rendre leurs produits plus attrayants pour les consommateurs en gâchant de manière importante les prix locaux. Cet avantage au niveau du prix peut se traduire par une part du marché et une rentabilité accrues pour les exportateurs des marchandises en cause.

[124] Comme on a pu le voir dans le **tableau 5**, les pays visés ont des marchés d'exportation limités où ils peuvent librement se délester de leur excédent sans être assujettis à des recours commerciaux. La pratique généralisée du dumping des marchandises en cause sur les marchés mondiaux est si prononcée que le Taipei chinois, un des pays visés, a lui-même des mesures antidumping en vigueur à l'égard des mêmes marchandises de la Chine et de la Corée du Sud<sup>56</sup>.

[125] Même si YPE n'a pas tort de dire que la Nouvelle-Zélande et l'Australie n'ont trouvé aucune preuve de dumping des feuilles d'acier résistant à la corrosion du Taipei chinois dans leur enquête en dumping et que le département du Commerce des États-Unis a annulé les mesures antidumping sur les mêmes marchandises exportées par l'entreprise, il n'en demeure pas moins que YPE a été jugée avoir pratiqué le dumping des marchandises en cause au Canada à des taux non négligeables. Par ailleurs, même si la mesure américaine sur les feuilles d'acier résistant à la corrosion a été annulée, les droits en vigueur au titre de l'article 232 des États-Unis représentent une barrière commerciale beaucoup plus importante<sup>57</sup>.

[126] D'autres mesures de protection au moyen de contingents tarifaires sur l'acier s'appliquent aux importations des pays visés en Union européenne et au Maroc ainsi qu'aux États-Unis (droits au titre de l'article 232). Le Mexique, qui a déjà un recours commercial en vigueur sur les feuilles d'acier résistant à la corrosion de la Chine et du Taipei chinois, a imposé des droits de 25 % sur les produits d'acier, qui comprennent les marchandises en cause de tous les pays visés<sup>58</sup>.

[127] L'ASFC convient qu'outre les diverses conclusions de dumping susmentionnées, les mesures de protection sur l'acier de l'Union européenne et du Maroc, les droits de 25 % du Mexique et les mesures au titre de l'article 232 des États-Unis pourraient faire augmenter la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping si les conclusions du TCCE expirent.

---

<sup>56</sup> Pièces 34 (PRO) et 35 (NC) – Mémoire déposé au nom d'AMD et de Stelco, page 53; Pièces 28 (PRO) et 29 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes d'AMD et de Stelco, pièces jointes publiques 22 et 23.

<sup>57</sup> Pièces 34 (PRO) et 35 (NC) – Mémoire déposé au nom d'AMD et de Stelco, page 124.

<sup>58</sup> Pièces 34 (PRO) et 35 (NC) – Mémoire déposé au nom d'AMD et de Stelco, page 53; Pièces 28 (PRO) et 29 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes d'AMD et de Stelco, pièces jointes publiques 9, 35 et 36.

## Chine

[128] L'ASFC n'a pas reçu de réponses au QRE, de mémoires ou de contre-exposés d'exportateurs en Chine. Elle s'est donc fiée aux renseignements présentés par les parties participantes ainsi qu'aux autres renseignements versés au dossier administratif pour l'enquête de réexamen relatif à l'expiration à l'égard de la Chine.

[129] Au sujet de la demande en Chine, les principales industries en aval des feuilles d'acier résistant à la corrosion comprennent la construction et les articles ménagers de consommation. Ces industries connaissent une réduction de la demande intérieure<sup>59</sup>. Il y a actuellement une crise immobilière croissante en Chine qui présente un risque pour l'économie mondiale. L'offre de logements ne correspond pas à la demande et le secteur immobilier a connu une forte contraction par suite de l'effondrement de la demande. La demande de logements neufs en Chine devrait diminuer d'environ 50 % dans la prochaine décennie<sup>60</sup>.

[130] Le secteur automobile chinois a aussi enregistré de mauvais résultats, avec des baisses des ventes de véhicules de tourisme en juin et juillet 2023 et de véhicules à énergie nouvelle en janvier 2024<sup>61</sup>. Même si les feuilles d'acier résistant à la corrosion pour utilisation ultime dans le secteur automobile ne sont pas visées par la portée des conclusions, la faiblesse de la consommation fera augmenter la disponibilité générale des marchandises en cause sur le marché.

[131] Au sujet des problèmes de capacité, sans réponse au QRE de producteurs chinois, l'ASFC dispose de renseignements limités sur les niveaux de production en Chine. Cependant, le problème est bien documenté dans d'autres mesures en vigueur de l'ASFC touchant l'industrie sidérurgique chinoise ainsi que dans le domaine public. Par exemple, un analyste en chef d'un fabricant d'acier appartenant au gouvernement de la Chine admet que la capacité est un grave problème avec une capacité totale prévue de 1,25 milliard tm en 2023<sup>62</sup>.

[132] En 2024, les autorités chinoises ont informé les producteurs d'acier qu'il n'y aurait pas de limite de production annuelle, dans le cadre d'une stratégie visant à stimuler la croissance économique. Cette mesure place effectivement l'expansion économique du pays au-dessus du problème mondial de la surcapacité d'acier<sup>63</sup>.

---

<sup>59</sup> Pièces 34 (PRO) et 35 (NC) – Mémoire déposé au nom d'AMD et de Stelco, page 70; Pièces 28 (PRO) et 29 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes d'AMD et de Stelco, pièces jointes publiques 53, 56, 57 et 58.

<sup>60</sup> Pièces 34 (PRO) et 35 (NC) – Mémoire déposé au nom d'AMD et de Stelco, page 70; Pièces 28 (PRO) et 29 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes d'AMD et de Stelco, pièces jointes publiques 59 et 60.

<sup>61</sup> Pièces 34 (PRO) et 35 (NC) – Mémoire déposé au nom d'AMD et de Stelco, page 71; Pièces 28 (PRO) et 29 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes d'AMD et de Stelco, pièces jointes publiques 69 et 70.

<sup>62</sup> Pièces 34 (PRO) et 35 (NC) – Mémoire déposé au nom d'AMD et de Stelco, page 72; Pièces 28 (PRO) et 29 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes d'AMD et de Stelco, pièce jointe publique 75.

<sup>63</sup> Pièces 34 (PRO) et 35 (NC) – Mémoire déposé au nom d'AMD et de Stelco, page 72; Pièces 28 (PRO) et 29 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes d'AMD et de Stelco, pièce jointe publique 79.

[133] Comme l'a déjà souligné le TCCE : *Les aciéries sont des entreprises capitalistiques à frais fixes élevés. Pour recouvrer les frais fixes, elles doivent fonctionner à un taux élevé de leur capacité de production. Lorsque la demande sur le marché national baisse, les producteurs tentent d'accéder à des marchés étrangers pour maintenir le taux d'utilisation de leur capacité et recouvrer leurs frais fixes*<sup>64</sup>. On parle souvent de la « rentabilité de la production d'acier ». Les conditions de surcapacité exacerbent cette caractéristique puisqu'un producteur pourrait trouver plus pratique de vendre son excédent sur les marchés étrangers à des prix moindres plutôt de réduire la production, pourvu que ses coûts variables soient couverts.

[134] Sans augmentation importante de la demande intérieure, il est raisonnable de s'attendre à ce que les niveaux de production élevés actuels de la Chine poussent les fabricants à multiplier les exportations pour maintenir la production et améliorer l'utilisation de la capacité.

[135] En dernier lieu, les exportateurs en Chine ont une propension au dumping des feuilles d'acier résistant à la corrosion et d'autres produits d'acier, comme en témoignent les nombreuses mesures antidumping susmentionnées prises par le Canada et d'autres territoires.

### **Décision concernant la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping : Chine**

[136] D'après l'information au dossier concernant : le grand nombre de producteurs en Chine capables de produire une importante quantité de feuilles d'acier résistant à la corrosion; la faiblesse de la demande intérieure; la dépendance à l'exportation de la Chine; l'attrait du marché canadien; la propension des exportateurs chinois à commercialiser les produits à des prix sous-évalués; l'impératif de production; la prise de mesures antidumping par d'autres territoires à l'égard des feuilles d'acier résistant à la corrosion ou de produits d'acier similaires de la Chine; et la faiblesse des conditions du marché et de la demande de produits d'acier à l'échelle mondiale, l'ASFC a décidé que l'expiration des conclusions du TCCE causerait vraisemblablement la poursuite ou la reprise du dumping au Canada des marchandises en cause de la Chine.

### **Taipei chinois**

[137] L'ASFC a reçu une réponse au QRE d'un exportateur au Taipei chinois, YPE<sup>65</sup>. L'exportateur a exprimé l'opinion que la poursuite ou la reprise du dumping en provenance du Taipei chinois n'est pas vraisemblable si les conclusions du TCCE expirent. De plus, un mémoire a été reçu de YPE<sup>66</sup>.

[138] YPE indique que les trois premiers fabricants de feuilles d'acier résistant à la corrosion au Taipei chinois ont une capacité de production totale d'environ 2 millions tm<sup>67</sup>. Cette affirmation est démentie par les données fournies par les producteurs canadiens.

---

<sup>64</sup> [Exposé des motifs du TCCE dans le réexamen relatif à l'expiration concernant les tôles d'acier au carbone laminées à chaud et tôles d'acier allié résistant à faible teneur](#), page 15.

<sup>65</sup> Pièces 26 (PRO) et 27 (NC) – Réponse au QRE de YPE.

<sup>66</sup> Pièce 33 (NC) – Mémoire déposé au nom de YPE.

<sup>67</sup> *Ibid.*, page 5.

[139] Les producteurs de feuilles d'acier résistant à la corrosion au Taipei chinois sont orientés vers l'exportation. Les données fournies par les producteurs canadiens indiquent que les producteurs au Taipei chinois avaient de faibles taux d'utilisation de la capacité de 2019 à 2023<sup>68</sup>. Ainsi, les économies d'échelle et la faible consommation intérieure encouragent les producteurs à augmenter la production et à rechercher activement de nouveaux débouchés.

[140] Les données présentées dans le **tableau 7** montrent que les exportateurs du Taipei chinois tendent à rapidement changer de marchés d'exportation, au besoin, en fonction des conditions du marché. Par exemple, de 2020 à 2023, les exportations de feuilles d'acier résistant à la corrosion du Taipei chinois vers la Chine ont chuté de 33 %, ou 80 486 tm. En revanche, celles vers des marchés clés comme la Belgique, l'Espagne et le Portugal ont augmenté de manière substantielle dans la même période.

[141] L'ASFC estime que les exportateurs du Taipei chinois auront de plus en plus de mal à accéder à leurs principaux marchés d'exportation : la Chine, l'Union européenne, les États-Unis et le Mexique.

[142] Le South East Asia Iron and Steel Institute attribue la baisse des exportations d'acier du Taipei chinois en 2023 à la détérioration des conditions du marché en Chine. Comme nous l'avons déjà vu, cette détérioration des conditions du marché en Chine a entraîné une suroffre et un dumping subséquent à l'étranger de produits d'acier chinois, ce qui s'est traduit par une réduction importante de la demande d'acier du Taipei chinois, les acheteurs internationaux ayant privilégié l'acier chinois meilleur marché. Ce changement a eu une incidence profonde sur l'industrie sidérurgique au Taipei chinois, qui a vu ses volumes d'exportation chuter. Cette situation devrait persister de court à moyen terme. Par conséquent, les fabricants d'acier et de feuilles d'acier résistant à la corrosion du Taipei chinois sont susceptibles de se tourner vers d'autres marchés, comme le Canada, pour compenser la chute des ventes à l'exportation<sup>69</sup>.

[143] YPE affirme que, même si l'Union européenne a mis en place un système de contingents au titre des mesures de sauvegarde globales sur les produits d'acier, ces restrictions de quantité n'ont pas empêché les ventes du Taipei chinois<sup>70</sup>. Bien que l'ASFC reconnaisse que cette situation existe, la preuve au dossier indique que 51 %<sup>71</sup> de l'acier produit au Taipei chinois provient de hauts fourneaux, ce qui signifie que la plupart des exportations vers l'Union européenne seraient assujetties au MAFC lorsque la taxe sera mise en œuvre. Ainsi, les producteurs de feuilles d'acier résistant à la corrosion au Taipei chinois seraient contraints de rechercher d'autres débouchés.

[144] Enfin, en Amérique du Nord, même si YPE n'est plus assujettie à des mesures antidumping américaines après l'annulation de ces droits en août 2023, elle doit toujours payer des droits au titre de l'article 232, ainsi que les nouveaux droits de 25 % au Mexique, et pourrait devoir rechercher d'autres débouchés.

---

<sup>68</sup> Pièces 34 (PRO) et 35 (NC) – Mémoire déposé au nom d'AMD et de Stelco, page 120.

<sup>69</sup> Pièces 34 (PRO) et 35 (NC) – Mémoire déposé au nom d'AMD et de Stelco, page 123; Pièces 28 (PRO) et 29 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes d'AMD et de Stelco, pièce jointe publique 180.

<sup>70</sup> Pièce 33 (NC) – Mémoire déposé au nom de YPE, page 7.

<sup>71</sup> Pièces 34 (PRO) et 35 (NC) – Mémoire déposé au nom d'AMD et de Stelco, page 123; Pièces 28 (PRO) et 29 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes d'AMD et de Stelco, pièce jointe publique 183.

## **Décision concernant la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping : Taipei chinois**

[145] D'après l'information au dossier concernant : la surcapacité et le taux d'utilisation inefficace des producteurs au Taipei chinois; l'insuffisance de la demande intérieure; la dépendance à l'exportation du Taipei chinois; l'attrait du marché canadien; la propension des exportateurs du Taipei chinois à commercialiser les produits à des prix sous-évalués; l'impératif de production; la prise de mesures commerciales par d'autres territoires à l'égard des feuilles d'acier résistant à la corrosion; et la faiblesse des conditions du marché et de la demande de produits d'acier à l'échelle mondiale, l'ASFC a décidé que l'expiration des conclusions du TCCE causerait vraisemblablement la poursuite ou la reprise du dumping au Canada des marchandises en cause du Taipei chinois.

### **Inde**

[146] L'ASFC n'a pas reçu de réponses au QRE, de mémoires ou de contre-exposés d'exportateurs en Inde. Elle s'est donc fiée aux renseignements présentés par les parties participantes ainsi qu'aux autres renseignements versés au dossier administratif pour l'enquête de réexamen relatif à l'expiration à l'égard de l'Inde.

[147] En 2021, le gouvernement de l'Inde a approuvé le programme des ILP pour les produits d'acier spécialisé, qui vise à promouvoir la fabrication d'acier de plus grande valeur en Inde en encourageant les investissements dans les biens et technologies de production. Ce programme, qui vise spécifiquement à accroître la production et les exportations de produits d'acier revêtu/plaqué, y compris les feuilles d'acier résistant à la corrosion, devrait être mis en œuvre sur une période de six ans à compter de l'exercice 2023-2024. La plupart des produits d'acier revêtu/plaqué, y compris les feuilles d'acier résistant à la corrosion, sont fabriqués à l'aide du même équipement, ce qui veut dire que la majeure partie de la production et de la capacité accrues pourraient servir à fabriquer les marchandises en cause. En janvier 2024, le gouvernement a approuvé 67 demandes au titre du programme des ILP de 32 entreprises sidérurgiques indiennes, dont huit produisant des feuilles d'acier résistant à la corrosion. Le gouvernement prévoit une hausse des exportations de produits d'acier revêtu/plaqué de 179 % de 2019 à 2026, faisant ainsi augmenter la production excédentaire de manière importante<sup>72</sup>. De court à moyen terme, les hausses prévues de la capacité d'acier, notamment de feuilles d'acier résistant à la corrosion, accentueront le déséquilibre entre l'offre et la demande sur le marché intérieur indien et aggraveront le problème de surcapacité dans l'industrie sidérurgique mondiale. Par conséquent, les producteurs d'acier et de feuilles d'acier résistant à la corrosion en Inde sont susceptibles de se tourner vers les marchés d'exportation.

[148] L'ASFC estime que l'Inde, comme la Chine, le Taipei chinois et la Corée du Sud, connaît aussi une demande intérieure limitée pour les feuilles d'acier résistant à la corrosion et les produits en aval.

---

<sup>72</sup> Pièces 34 (PRO) et 35 (NC) – Mémoire déposé au nom d'AMD et de Stelco, page 87; Pièces 28 (PRO) et 29 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes d'AMD et de Stelco, pièces jointes publiques 100, 101, 102, 104, 106 et 108.



[149] Malgré les dépenses gouvernementales, la croissance de la construction, un secteur en aval des feuilles d'acier résistant à la corrosion, devrait diminuer de court à moyen terme en Inde. Cet aspect est crucial, car les secteurs de la construction et des infrastructures consomment collectivement 68 % de tout l'acier en Inde<sup>73</sup>.

[150] Le segment des véhicules de tourisme en Inde devrait aussi connaître une année de croissance à un chiffre, malgré les rabais importants offerts par les fabricants<sup>74</sup>, ce qui fait augmenter la vraisemblance du détournement de volumes des marchandises en cause vers des utilisations autres que l'automobile.

[151] Les fabricants indiens sont confrontés à la concurrence accrue de l'acier chinois bon marché, ce qui exacerbe la situation. À la suite de l'annulation par le gouvernement de l'Inde des conclusions de dumping à l'égard des feuilles d'acier résistant à la corrosion de la Chine et d'autres pays en 2023, les fournisseurs indiens ont signalé un afflux d'acier chinois bon marché, y compris de produits d'acier galvanisé et de feuilles d'acier résistant à la corrosion, sur leur marché intérieur. En effet, les négociants indiens recevraient des rabais importants sur les produits d'acier plats chinois, notamment les bobines laminées à chaud et à froid, des substrats des feuilles d'acier résistant à la corrosion. La perte de ventes en découlant pourrait inciter les producteurs nationaux de feuilles d'acier résistant à la corrosion à poursuivre de manière agressive les ventes à l'exportation<sup>75</sup>.

[152] Les données de Comtrade des Nations Unies révèlent plusieurs tendances qui semblent indiquer une vraisemblance accrue pour la reprise des exportations de marchandises en cause de l'Inde vers le Canada à des prix sous-évalués si les conclusions du TCCE expirent. Une tendance clé est la capacité de l'Inde de rapidement changer de marchés d'exportation. Par exemple, comme on a pu le voir dans le **tableau 8**, de 2020 à 2023, les exportations de feuilles d'acier résistant à la corrosion de l'Inde vers les Émirats arabes unis et l'Argentine ont diminué de 87 % et de 100 % respectivement, tandis que celles vers le Mexique et le Royaume-Uni ont augmenté de 964 % et de 273 % respectivement. Par ailleurs, l'Inde a montré qu'elle pouvait rapidement accroître les exportations d'une année sur l'autre. Les données du **tableau 8** montrent également qu'en 2021, les exportations de feuilles d'acier résistant à la corrosion de l'Inde vers certains marchés, comme la Belgique, l'Italie et le Mexique, ont enregistré des hausses annuelles importantes. Ainsi, les exportateurs indiens savent bien saisir les nouvelles occasions et peuvent rapidement augmenter les volumes d'exportation dès qu'ils en ont la chance<sup>76</sup>.

[153] Puisque la majeure partie de l'acier indien est fabriqué dans des fourneaux utilisant du charbon à coke, les exportations vers l'Union européenne seront assujetties au MAFC lorsque la taxe sera mise en œuvre. Les nouveaux droits généraux de 25 % sur l'acier imposés par le Mexique pourraient également limiter les possibilités d'exportation de l'Inde.

---

<sup>73</sup> Pièces 34 (PRO) et 35 (NC) – Mémoire déposé au nom d'AMD et de Stelco, page 95; Pièces 28 (PRO) et 29 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes d'AMD et de Stelco, pièce jointe publique 114.

<sup>74</sup> Pièces 34 (PRO) et 35 (NC) – Mémoire déposé au nom d'AMD et de Stelco, page 96; Pièces 28 (PRO) et 29 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes d'AMD et de Stelco, pièce jointe publique 126.

<sup>75</sup> Pièces 34 (PRO) et 35 (NC) – Mémoire déposé au nom d'AMD et de Stelco, page 98; Pièces 28 (PRO) et 29 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes d'AMD et de Stelco, pièce jointe confidentielle 302.

<sup>76</sup> Pièces 34 (PRO) et 35 (NC) – Mémoire déposé au nom d'AMD et de Stelco, page 100; Pièces 28 (PRO) et 29 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes d'AMD et de Stelco, pièce jointe confidentielle 85.

## **Décision concernant la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping : Inde**

[154] D'après l'information au dossier concernant : le statut de produit de base des feuilles d'acier résistant à la corrosion; la surcapacité prévue d'acier et de feuilles d'acier résistant à la corrosion en Inde; la faiblesse des conditions du marché et de la demande de feuilles d'acier résistant à la corrosion en Inde; l'attrait du marché canadien; la propension des exportateurs indiens à commercialiser les produits à des prix sous-évalués; l'impératif de production; la prise de mesures commerciales par d'autres territoires à l'égard des feuilles d'acier résistant à la corrosion; et la faiblesse des conditions du marché et de la demande de produits d'acier à l'échelle mondiale, l'ASFC a décidé que l'expiration des conclusions du TCCE causerait vraisemblablement la poursuite ou la reprise du dumping au Canada des marchandises en cause de l'Inde.

### **Corée du Sud**

[155] L'ASFC a reçu une réponse au QRE d'un exportateur en Corée du Sud, KG Dongbu<sup>77</sup>. L'exportateur a indiqué ne pas vouloir exprimer d'opinion quant à la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping des marchandises en cause si les conclusions du TCCE expirent. De plus, aucun mémoire ou contre-exposé n'a été reçu d'exportateurs en Corée du Sud. Par conséquent, l'ASFC s'est fiée aux renseignements présentés par les parties participantes ainsi qu'aux autres renseignements versés au dossier administratif pour l'enquête de réexamen relatif à l'expiration à l'égard de la Corée du Sud.

[156] La demande de feuilles d'acier résistant à la corrosion en Corée du Sud dans des industries en aval clés, comme la construction, a ralenti, ce qui a fait baisser la demande d'acier. Ainsi, l'ASFC est d'accord avec l'affirmation des producteurs canadiens comme quoi la demande prévue de feuilles d'acier résistant à la corrosion en Corée du Sud n'est pas suffisante pour dissuader les producteurs de vendre leur excédent à des prix sous-évalués sur les marchés d'exportation<sup>78</sup>.

[157] Au sujet de la capacité de production, l'information fournie par les producteurs canadiens montre que la Corée du Sud dispose d'une grande capacité de production de feuilles d'acier résistant à la corrosion, et que les volumes de production dépassent la demande intérieure.

[158] Les données fournies par les producteurs canadiens indiquent que la production de feuilles d'acier résistant à la corrosion de la Corée du Sud devrait augmenter plus rapidement que la consommation intérieure, donnant ainsi une production excédentaire annuelle supérieure à l'ensemble du marché canadien en 2023.

---

<sup>77</sup> Pièces 23 (PRO) et 24 (NC) – Réponse au QRE de KG Dongbu.

<sup>78</sup> Pièces 34 (PRO) et 35 (NC) – Mémoire déposé au nom d'AMD et de Stelco, page 103; Pièces 28 (PRO) et 29 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes d'AMD et de Stelco, pièce jointe publique 66.

[159] Le ralentissement du marché mondial de l'acier a entraîné une stagnation ou une réduction des bénéfices pour les grands producteurs sud-coréens de feuilles d'acier résistant à la corrosion, POSCO et Hyundai Steel. Cette situation s'explique par l'afflux de produits d'acier bon marché de la Chine, qui ont fait baisser les prix sur le marché sud-coréen en 2023. POSCO, qui subit encore les effets des produits d'acier chinois, est pessimiste quant à la possibilité que les prix de l'acier sud-coréen reflètent les coûts des matières premières, affirmant que les prix ne sont pas susceptibles de s'améliorer à court terme et que le ralentissement du marché global persistera. Ces questions financières et la pression venant de l'acier chinois bon marché continueront de motiver les producteurs sud-coréens à multiplier les ventes à l'exportation et à pratiquer le dumping des feuilles d'acier résistant à la corrosion sur le marché mondial afin d'améliorer les taux d'utilisation de la capacité et de réduire les coûts moyens<sup>79</sup>.

[160] La demande de feuilles d'acier résistant à la corrosion dans le secteur de la construction est influencée par la politique fiscale de la Corée du Sud, les taux d'intérêt étant demeurés élevés de la fin de 2023 au début de 2024. Ces taux d'intérêt élevés influencent notamment la demande de logements et bâtiments neufs, alors que le gouvernement s'attaque au problème important lié au grand nombre d'unités résidentielles invendues dans tout le pays<sup>80</sup>. À la fin de 2023, les investissements dans le secteur de la construction auraient diminué de 4,2 % sur une base trimestrielle, les promoteurs étant empêtrés dans une crise de la dette qui laisse présager un déficit prolongé dans le secteur du logement<sup>81</sup>.

[161] Au sujet de l'orientation vers l'exportation de la Corée du Sud, les statistiques du service des douanes national présentées dans le **tableau 9** donnent les principaux marchés d'exportation du pays<sup>82</sup>. La tendance à la baisse des ventes à la Chine, le premier marché d'exportation historique de la Corée du Sud, aurait eu pour effet d'accroître la nécessité pour les producteurs des marchandises en cause de trouver d'autres débouchés.

[162] La Korea Automobile Importers and Distributors Association signale une baisse de 1,2 % des nouvelles immatriculations d'automobiles de la Corée du Sud de janvier à septembre 2023. En décembre 2023, les ventes intérieures d'automobiles des cinq premiers fabricants sud-coréens ont aussi diminué de 13,0 % d'une année sur l'autre, et cette tendance à la baisse s'est poursuivie jusqu'en janvier 2024, avec une baisse combinée de 2,0 %. La demande intérieure de véhicules électriques a également ralenti au quatrième trimestre de 2023 en raison de la croissance économique stagnante<sup>83</sup>. Même si les feuilles d'acier résistant à la corrosion pour automobiles ne sont pas visées par la portée des conclusions du TCCE, la baisse de la demande de l'industrie automobile sud-coréenne donne à penser qu'une plus grande partie de la production sera détournée vers les marchés d'exportation pour d'autres utilisations ultimes.

---

<sup>79</sup> Pièces 34 (PRO) et 35 (NC) – Mémoire déposé au nom d'AMD et de Stelco, page 106; Pièces 28 (PRO) et 29 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes d'AMD et de Stelco, pièce jointe publique 150.

<sup>80</sup> Pièces 34 (PRO) et 35 (NC) – Mémoire déposé au nom d'AMD et de Stelco, page 106; Pièces 28 (PRO) et 29 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes d'AMD et de Stelco, pièce jointe publique 153.

<sup>81</sup> Pièces 34 (PRO) et 35 (NC) – Mémoire déposé au nom d'AMD et de Stelco, page 107; Pièces 28 (PRO) et 29 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes d'AMD et de Stelco, pièce jointe publique 155.

<sup>82</sup> Voir la section intitulée « L'orientation vers l'exportation de la Corée du Sud ».

<sup>83</sup> Pièces 34 (PRO) et 35 (NC) – Mémoire déposé au nom d'AMD et de Stelco, page 108; Pièces 28 (PRO) et 29 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes d'AMD et de Stelco, pièces jointes publiques 158-161.

[163] Une autre tendance se dégageant des données sur les exportations est que les producteurs sud-coréens se sont rapidement tournés vers d'autres marchés lorsqu'ils ont été confrontés à une baisse de la demande de la Chine, ce qui a entraîné une hausse de 6 % des exportations globales de feuilles d'acier résistant à la corrosion. Les exportations vers le Japon, le Mexique, l'Inde, la Türkiye, la Slovénie et l'Italie, entre autres, ont augmenté<sup>84</sup>.

[164] Trois des dix premiers marchés d'exportation de la Corée du Sud sont en Europe. Au sujet des marchés d'exportation européens, CRU prévoit que le MAFC de l'Union européenne fera augmenter le prix des exportations de feuilles d'acier résistant à la corrosion vers l'Europe dans les années à venir, à compter de 2026 et jusqu'en 2030. Par conséquent, les producteurs sud-coréens sont susceptibles de chercher à conquérir des parts de marchés autres que l'Union européenne en 2024 et 2025 afin de réduire leur exposition au MAFC à compter de 2026<sup>85</sup>.

[165] L'ASFC a des mesures antidumping en vigueur pour les produits d'acier ci-dessous originaires ou exportés de la Corée du Sud :

- *Tubes soudés en acier au carbone 2*
- *Acier laminé à froid*
- *Barres d'armature pour béton*
- *Tubes structuraux en acier*
- *Tubes de canalisation 2*
- *Fournitures tubulaires pour puits de pétrole 2*
- *Tôles d'acier 7*

[166] Comme on a pu le voir dans le **tableau 5**, d'autres territoires ont aussi des recours commerciaux sur des produits d'acier laminés à plat, notamment les feuilles d'acier résistant à la corrosion, de la Corée du Sud.

### **Décision concernant la vraisemblance de la poursuite ou de la reprise du dumping : Corée du Sud**

[167] D'après l'information au dossier concernant : les grands producteurs de feuilles d'acier résistant à la corrosion en Corée du Sud et leur surcapacité de production; la faiblesse du marché intérieur en Corée du Sud; la dépendance à l'exportation de la Corée du Sud; l'attrait du marché canadien; la propension des exportateurs sud-coréens à commercialiser les produits à des prix sous-évalués; l'impératif de production; la prise de mesures commerciales par d'autres territoires à l'égard des feuilles d'acier résistant à la corrosion; et la faiblesse des conditions du marché et de la demande de produits d'acier à l'échelle mondiale, l'ASFC a décidé que l'expiration des conclusions du TCCE causerait vraisemblablement la poursuite ou la reprise du dumping au Canada des marchandises en cause de la Corée du Sud.

---

<sup>84</sup> Pièces 34 (PRO) et 35 (NC) – Mémoire déposé au nom d'AMD et de Stelco, page 111; Pièces 28 (PRO) et 29 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes d'AMD et de Stelco, pièce jointe confidentielle 10.

<sup>85</sup> Pièces 34 (PRO) et 35 (NC) – Mémoire déposé au nom d'AMD et de Stelco, page 111; Pièces 28 (PRO) et 29 (NC) – Clôture du dossier – Pièces jointes d'AMD et de Stelco, pièce jointe confidentielle 163.

## **CONCLUSION**

[168] Aux fins de la décision dans l'enquête de réexamen relatif à l'expiration qui nous intéresse, l'ASFC a procédé à une analyse en s'en tenant aux facteurs énoncés au paragraphe 37.2(1) du RMSI et aux autres facteurs pertinents dans les circonstances. Ayant considéré les facteurs pertinents et les renseignements au dossier administratif, elle a décidé le 13 juin 2024, conformément à l'alinéa 76.03(7)a) de la LMSI, que l'expiration des conclusions rendues par le TCCE le 21 février 2019 dans l'enquête NQ-2018-004 à l'égard des feuilles d'acier résistant à la corrosion originaires ou exportées de la Chine, du Taipei chinois, de l'Inde et de la Corée du Sud causerait vraisemblablement la poursuite ou la reprise du dumping de telles marchandises.

## **MESURES À VENIR**

[169] Le TCCE a commencé son enquête pour établir si, selon toute vraisemblance, la poursuite ou la reprise du dumping causerait un dommage. D'après le calendrier du réexamen relatif à l'expiration, le TCCE doit rendre sa propre décision d'ici le 20 novembre 2024.

[170] Si le TCCE décide que l'expiration de ses conclusions causerait vraisemblablement un dommage à la branche de production nationale, il les prorogera, avec ou sans modification. Alors, l'ASFC continuera de percevoir des droits antidumping sur les importations sous-évaluées de marchandises en cause.

[171] Si, au contraire, le TCCE décide que l'expiration de ses conclusions ne causerait vraisemblablement pas de dommage à la branche de production nationale, il les annulera, et plus aucuns droits antidumping ne seront perçus sur les importations de marchandises en cause, et ceux perçus sur des marchandises dédouanées après que les conclusions devaient expirer seront rendus à l'importateur.

## RENSEIGNEMENTS

[172] Voici à qui s'adresser pour en savoir plus :

**Adresse :** Centre de dépôt et de communication des documents de la LMSI  
Direction des programmes commerciaux et antidumping  
Agence des services frontaliers du Canada  
100, rue Metcalfe, 11<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario) K1A 0L8  
Canada

**Téléphone :** Hugo Dumas 343-553-2007

**Courriel :** [simaregistry-depotlmsi@cbsa-asfc.gc.ca](mailto:simaregistry-depotlmsi@cbsa-asfc.gc.ca)

**Site Web :** <https://www.cbsa-asfc.gc.ca/sima-lmsi/er-rre/menu-fra.html>

Le directeur général  
Direction des programmes commerciaux et antidumping



Doug Band